



Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

6^e séance plénière
Mardi 21 septembre 1999, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Gurirab (Namibie)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Allocution de M. Alberto Fujimori, Président de la République du Pérou

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Pérou.

M. Alberto Fujimori, Président de la République du Pérou, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Alberto Fujimori, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Fujimori (*parle en espagnol*) : La délégation péruvienne est particulièrement heureuse de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session, d'autant que le Pérou a activement participé au processus d'indépendance de la Namibie, mené à bien par les Nations Unies. En tant que premier orateur de cette séance, j'ai le grand plaisir de vous féliciter personnellement ainsi que les autres membres du Bureau.

L'avènement du nouveau millénaire représente une occasion historique d'entamer une ère de paix, de progrès et de bien-être dont aucun peuple de la terre ne doit être

exclu. Cela suppose que la communauté internationale s'engage davantage à créer les conditions qui permettront aux pays en développement de canaliser correctement leur énergie et leur potentiel propres, afin de réaliser un développement national d'ensemble.

En plein XX^e siècle, la majorité des peuples de la terre ont vécu dans des conditions sociales, culturelles et technologiques dignes du XIX^e siècle, voire des siècles précédents. Nous ne pouvons véritablement parler de l'avènement d'une nouvelle ère que si les aspirations pour le XXI^e siècle et le troisième millénaire se traduisent en réalités concrètes pour ces peuples, donc que ceux-ci parviennent à satisfaire leurs aspirations légitimes; c'est-à-dire que si sur la planète mondialisée le bien-être et la dignité sont mondialisés.

La transformation de nos économies pour les adapter à la mondialisation entraîne des coûts sociaux que nous ne pouvons assumer qu'à condition que cela nous assure un avenir caractérisé par le développement et le bien-être et non pas par de nouvelles frustrations. De telles frustrations pourraient naître si nos économies nationales, au lieu de se renforcer, s'affaiblissaient en raison de débouchés économiques créés selon des conditions d'échanges inégales ou injustes. Cela pourrait, malheureusement, entraîner un retour à des concepts économiques dépassés.

Pour ce qui est de mon pays, le Pérou, je peux dire qu'à l'instar d'autres pays, il souffre de lourds antécédents dominés par les injustices et le sous-développement. Mais

il possède également une faculté extraordinaire de se tourner vers l'avenir, ce qui lui a permis, au cours des 10 dernières années, de devenir un pays en plein essor économique.

Grâce à cette faculté, nous avons pu faire échouer le projet totalitaire et terroriste du Sentier lumineux et du Mouvement révolutionnaire Tupac Amaru, ce dernier groupe étant l'auteur de l'occupation de la résidence de l'Ambassadeur du Japon en 1996.

Ces mouvements criminels acquièrent une capacité de destruction croissante grâce à l'accès aux nouvelles technologies et ils menacent aujourd'hui toutes les régions et tous les continents. S'ils ne sont pas contrecarrés comme il se doit, ils deviendront, sans aucun doute, le cauchemar du XXIe siècle. La paix interne et la paix externe sont tout aussi fondamentales pour l'avènement de la nouvelle ère que nous nous efforçons de promouvoir.

En 1998, le Pérou et l'Équateur se sont trouvés à la croisée de chemins : soit ils poursuivaient sur la voie d'un affrontement armé, situation typique à laquelle nous avons assisté tout au long du siècle et qui a fait des ravages parmi les peuples; soit ils s'engageaient sur la voie de la paix, qui est la seule possibilité de développement. Ils ont choisi la paix. L'accord de paix de 1998 entre le Pérou et l'Équateur, a été la résultante de deux facteurs tout aussi importants, à savoir la volonté politique des deux gouvernements, portée à son stade ultime, et la capacité, l'énergie et la conscience de deux peuples pour surmonter d'anciens préjugés et s'acheminer ensemble vers un avenir meilleur. L'Équateur et le Pérou ont décidé d'atteindre le XXIe siècle sans les boulets du XIXe siècle. La paix a ouvert de grandes perspectives de développement pour le Pérou et l'Équateur grâce aux économies de ressources qui étaient auparavant consacrées à la défense, et ceci a confirmé la maturité de l'Amérique latine, exempte de tensions belliqueuses.

Toutefois, la tranquillité de la région se voit perturbée par le trafic de drogues lié au terrorisme. Dans certains cas, ces activités criminelles ont acquis un tel ascendant qu'elles défient les États, outre le fait de perturber l'économie mondiale, dans la mesure où l'argent illicite de la drogue peut avoir été injecté dans des activités productives, commerciales, voire politiques. Par conséquent, le terrorisme et le trafic de drogues constituent une menace pour la société moderne et pour la bonne gestion des affaires publiques.

De manière générale, la pauvreté, le terrorisme, le trafic de drogues et la discrimination raciale sont les principaux obstacles nous empêchant d'entrevoir cette nouvelle ère à laquelle nous aspirons en tant que peuples civilisés.

Nous devons nous donner pour mission de surmonter ces obstacles grâce à une véritable volonté politique si nous voulons que cette période de transition que nous vivons soit le prélude à une nouvelle ère pour l'humanité.

Les concepts de démocratie et d'équité doivent triompher. Il est important de promouvoir la démocratie à l'intérieur des pays mais il est tout aussi important de la promouvoir entre les pays et les peuples. La démocratie s'applique non seulement à l'organisation interne des États mais aussi aux relations internationales qui façonnent le destin du monde.

Les droits de l'homme portés à leur niveau d'application et d'expression le plus élevé sont les droits des peuples, et tous les peuples ont droit à un avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de République du Pérou de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Alberto Fujimori, Président de la République du Pérou, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. William J. Clinton, Président des États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président des États-Unis d'Amérique.

M. William J. Clinton, Président des États-Unis d'Amérique, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président des États-Unis d'Amérique, S. E. M. William Jefferson Clinton, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Clinton : (*parle en anglais*) Aujourd'hui, nos regards sont tournés vers le nouveau millénaire. Et en cette dernière session de l'Assemblée générale pour le XXe siècle, nous faisons le bilan d'un siècle qui nous a appris beaucoup de ce qu'il nous faut savoir pour réaliser la promesse de l'avenir. Nous avons beaucoup appris au cours de ces 100 dernières années : comment produire suffisamment de nourriture pour une population mondiale croissante, comment l'activité humaine affecte l'environnement et les mystères du génome humain. La révolution de l'information

recèle maintenant la promesse de l'accès universel aux connaissances. Nous avons appris que l'ouverture des marchés crée davantage de richesses et que les sociétés ouvertes sont plus justes. Nous avons appris à nous unir, à l'ONU et dans d'autres institutions, pour promouvoir nos intérêts communs et nos valeurs communes.

Néanmoins, malgré tous les progrès réalisés sur le plan intellectuel et matériel, le XXe siècle a été profondément meurtri par les éternels défauts de l'humanité : l'avidité et la soif de pouvoir, des haines féroces et une indifférence glaciale. À la fin de ce siècle, les récentes innovations amplifient considérablement les dangers de ces défauts éternels. Des forces puissantes résistent encore à tous les efforts raisonnables visant à donner un visage humain à l'économie mondiale, à aider les pauvres, à remédier à la détérioration de l'environnement de notre planète. Les prétentions primitives à la supériorité raciale, ethnique ou religieuse associées aux armes sophistiquées et au terrorisme menacent de détruire un potentiel de développement humain sans précédent dans l'histoire, ne laissant à l'âme que la désolation.

Nous nous tournons donc vers l'avenir avec espoir, mais aussi avec des questions sans réponse. Au nouveau millénaire, les nations seront-elles divisées par des conflits ethniques et religieux? L'État-nation, lui-même, sera-t-il mis en danger par ces conflits ou par le terrorisme? Ou bien, continuerons-nous de nous rapprocher tout en appréciant les différences naturelles qui rendent la vie plus intéressante? Au siècle prochain, comment le patriotisme sera-t-il défini — comme la foi en un rêve qui vaut la peine d'être vécu ou bien comme une crainte et une répugnance à l'égard des rêves que d'autres nourrissent? Serons-nous affranchis de la peur des armes de destruction massive ou obligés d'enseigner à nos petits-enfants comment survivre à une attaque nucléaire, chimique ou biologique? La mondialisation apportera-t-elle une prospérité commune ou amènera-t-elle les désespérés du monde à plus de désespoir? Utiliserons-nous la science et la technologie pour faire croître l'économie et protéger l'environnement ou bien mettrons-nous tout en danger dans un monde dominé par la lutte pour les ressources naturelles?

À vrai dire, les progrès éblouissants du XXe siècle n'ont pas résolu toutes ces questions. Cependant, ils nous ont donné les outils pour trouver les réponses appropriées : les connaissances, les ressources, les institutions. Il s'agit maintenant de les utiliser. Ainsi, nous pourrions faire en sorte que ce millénaire ne constitue pas un simple changement numérique mais un véritable changement d'époque; l'entrée dans une ère de paix, de prospérité et de liberté

plus grande. C'est pourquoi je propose trois résolutions pour le nouveau millénaire.

Premièrement, nous devons prendre la résolution de lutter sans merci contre la pauvreté et pour la prospérité partagée afin qu'aucune partie de l'humanité ne soit laissée en marge de l'économie mondiale. La mondialisation n'est pas par définition génératrice d'inégalités. La mortalité infantile dans les pays en développement a été réduite de près de moitié depuis 1970 tandis que l'espérance de vie a augmenté de 10 ans. D'après l'indicateur du développement humain de l'ONU qui définit les critères pour un niveau de vie décent, une éducation de qualité et une vie longue et dans de bonnes conditions de santé, l'écart entre pays riches et pauvres, en fonction de ces critères, a en fait diminué.

Le libre-échange et les nouvelles technologies ont été les moteurs de ce progrès; ils ont aidé des centaines de millions de personnes à améliorer leurs perspectives grâce à la commercialisation à l'étranger des fruits de leur travail et de leur créativité. Grâce aux investissements nécessaires dans l'éducation, les pays en développement devraient pouvoir garder leurs meilleurs talents sur place et obtenir un accès aux marchés mondiaux pour des biens, services et capitaux.

Mais cet avenir prometteur n'est pas acquis, loin s'en faut. Nous continuons de gaspiller le potentiel d'un trop grand nombre. Pas moins de 1,3 milliard de personnes vivent toujours avec moins d'un dollar par jour. Plus de la moitié de la population de nombreux pays n'a pas accès à l'eau potable. Une personne vivant en Asie du Sud est 700 fois moins de possibilités d'utiliser le réseau Internet qu'un Américain. Quarante millions de personnes meurent de faim tous les ans, ce qui représente presque autant que le nombre total de personnes tuées pendant la Seconde Guerre mondiale. Nous ne pouvons accepter un avenir où une partie de l'humanité est à la pointe d'une nouvelle économie, alors que l'autre est à la limite de la survie.

Que devons-nous faire? Nous pouvons commencer par nous rappeler que l'ouverture des marchés permet d'accroître les bienfaits et les progrès que nous voulons propager. C'est la raison pour laquelle nous avons, aux États-Unis, tout fait pour que nos marchés restent ouverts pendant la récente crise financière mondiale, ce qui nous a pourtant valu des déficits commerciaux records. C'est la raison pour laquelle nous voulons engager un nouveau cycle de négociations sur le commerce mondial lorsque l'Organisation mondiale du commerce se réunira à Seattle cet automne. C'est pour cela aussi que nous travaillons à mettre en place un système commercial qui renforce le bien-être des travail-

leurs et des consommateurs, protège l'environnement et fasse de la concurrence une émulation et non un rejet vers le bas. C'est pour cela que je suis fier que nous nous soyons réunis à l'Organisation internationale du Travail pour interdire l'exploitation du travail des enfants partout dans le monde.

Le problème auquel nous sommes confrontés n'est pas de choisir entre commerce et assistance, mais au contraire de concilier les deux au profit des gens qui en ont besoin. L'assistance doit se concentrer sur ce qui est efficace, c'est-à-dire : accorder des crédits aux personnes défavorisées souhaitant créer leur entreprise, veiller à la scolarisation des filles, répondre aux besoins des mères et des enfants. L'aide au développement doit être utilisée pour le développement, non comme moyen de pression ou pour financer les exportations des donateurs. Elle doit aller là où les gouvernements choisissent d'investir dans leur population et de répondre à leurs préoccupations.

Nous devons également venir en aide aux pays qui luttent pour s'en sortir mais sont écrasés par le fardeau de la dette. Les pays du Groupe des Sept ont adopté un plan visant à réduire jusqu'à 70 % la dette active des pays les plus pauvres du monde, libérant par là-même des ressources pour l'éducation, la santé et le progrès.

Tous, pays développés comme pays en développement, nous devons agir maintenant pour envoyer le changement climatique de notre planète. Quel rapport avec la lutte contre la pauvreté? Un rapport très étroit. Les membres les plus vulnérables de la famille humaine se trouveraient en effet les premières et les plus grandes victimes d'une élévation des températures qui causerait des ravages dans l'agriculture, accélérerait la propagation des maladies dans les pays tropicaux et provoquerait des inondations dans les nations insulaires.

Est-ce à dire que les pays en développement doivent sacrifier leur croissance à la protection de l'environnement? Bien sûr que non. L'histoire montre qu'un facteur clef de progrès pour l'humanité a toujours été sa faculté d'abandonner les grandes idées surannées. L'une de ces grandes idées est que la seule façon de bâtir une économie moderne est de continuer à utiliser l'énergie comme à l'ère industrielle. La tâche, mais aussi l'avantage des pays en développement aujourd'hui, c'est d'éviter les frais de l'ère industrielle en utilisant des technologies meilleures pour l'économie comme pour l'environnement.

Enfin, pour gagner la bataille contre la pauvreté, nous devons améliorer les soins de santé pour tous. Selon les

estimations, au cours des 10 prochaines années en Afrique, le sida tuera plus de gens et fera plus d'orphelins que toutes les guerres du XXe siècle réunies. Chaque année des maladies telles que le paludisme, la tuberculose et la pneumonie laissent des millions d'enfants sans parents et des millions de parents sans enfants. Et pourtant, la recherche pour trouver des vaccins contre toutes ces maladies n'avance que très lentement, en partie du fait de l'extrême pauvreté de leurs utilisateurs potentiels. Seulement 2 % de l'ensemble de la recherche biomédicale est consacrée aux principales maladies mortelles du monde en développement.

Aucun pays n'est capable de briser les chaînes de la pauvreté quand la maladie invalide sa population ou quand son gouvernement est dépassé par les besoins des malades. Grâce au rôle prépondérant de l'ONU, nous avons presque définitivement éradiqué la polio, autrefois fléau de l'enfance partout dans le monde. Nous n'en sommes plus qu'à 5 000 cas déclarés dans le monde entier. J'ai demandé au Congrès de débloquer d'importants fonds supplémentaires pour achever cette tâche et je demande aux autres pays de suivre cet exemple. Nous avons commencé une lutte tous azimuts contre l'épidémie mondiale du sida. Cette année, je demanderai 100 millions de dollars supplémentaires pour la prévention, les services consultatifs et les soins en Afrique. Je veux faire davantage afin que ceux qui en ont le plus besoin puissent obtenir les nouveaux médicaments qui empêchent la contamination des nouveau-nés par les mères. Et aujourd'hui je prends l'engagement que les États-Unis participeront à un effort concerté en vue d'accélérer la mise au point et la fourniture de vaccins contre le paludisme, la tuberculose, le sida et les autres maladies qui touchent de manière disproportionnée le monde en développement. De nombreuses formules ont déjà été avancées, depuis des abattements fiscaux jusqu'à la création de fonds spéciaux pour l'achat de ces vaccins.

Pour s'atteler à ces problèmes, je demanderai à des experts de la santé publique, aux PDG de nos compagnies pharmaceutiques, aux représentants des fondations et aux membres du Congrès de se joindre à moi au cours d'une séance spéciale à la Maison blanche et de renforcer les incitations à la recherche-développement, en travaillant avec, et non contre, le secteur privé pour atteindre notre objectif commun.

La seconde résolution que, j'espère, nous prendrons aujourd'hui est de renforcer la capacité de la communauté internationale d'empêcher et autant que possible d'arrêter les séries de massacres et de déplacements de populations. Cela exige, comme nous le savons tous, une responsabilité partagée, comme celle que les nations d'Afrique de l'Ouest

ont acceptée lorsqu'elles ont entrepris de rétablir la paix en Sierra Leone; comme celle que les 19 démocraties de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ont adoptée pour mettre un terme à l'épuration ethnique en Bosnie et au Kosovo; comme celle que les nations d'Asie et du Pacifique ont maintenant assumée au Timor oriental, avec le ferme soutien de l'ensemble des Nations Unies, dont les États-Unis.

Le Secrétaire général Annan s'est fait notre porte-parole pendant le conflit au Kosovo et plus récemment, concernant la situation au Timor oriental, lorsqu'il a dit que les responsables de nettoyage ethnique et de massacres ne sauraient trouver aucun refuge à l'ONU, aucune source de réconfort ni aucune justification dans sa Charte. Nous devons faire davantage pour concrétiser ces paroles. Bien sûr, nous devons aborder ce défi avec une grande humilité. Il est facile de dire «plus jamais ça», mais beaucoup plus difficile de le traduire en réalité. Promettre trop peut être aussi cruel que de ne pas faire assez.

Mais les difficultés, les dangers et les coûts ne peuvent justifier l'inaction. Quand nous voyons ces campagnes délibérées et organisées, visant à assassiner des populations entières ou à les expulser de leurs terres, les soins aux victimes sont importants mais pas suffisants. Nous devons travailler à mettre fin à la violence. Notre réaction dans chaque cas ne peut et ne doit pas être la même. Parfois la force militaire collective est tout à la fois adaptée et réalisable. Parfois la conjonction de pressions économiques et politiques concertées et de la diplomatie convient mieux, comme tel a été le cas pour l'envoi de forces au Timor oriental. Bien sûr, la façon dont la communauté internationale réagit dépendra de la capacité d'action des pays et de ce qu'ils considèrent comme leur intérêt national. L'OTAN est intervenue au Kosovo, par exemple, pour mettre fin à une odieuse campagne de nettoyage ethnique, en un lieu où nous avons des intérêts importants et la capacité d'agir collectivement.

Les mêmes considérations ont prévalu pour l'envoi des troupes nigérianes et de leurs partenaires en Sierra Leone, et des Australiens et des autres au Timor oriental. Cela est bien — tant que nous travaillons ensemble, que nous nous soutenons et que nous n'abdiquons pas notre responsabilité collective. Je sais que certains s'inquiètent de ce que les États-Unis et d'autres ne puissent pas répondre à toutes les catastrophes humanitaires dans le monde. Nous ne pouvons pas tout faire, ni être partout. Mais le simple fait que nous ayons des intérêts différents dans différentes parties du monde ne signifie pas que nous pouvons être indifférents face à la mort d'innocents, où que ce soit dans le monde.

C'est pourquoi nous avons soutenu les efforts des Africains pour résoudre les conflits sanglants qui ont fait rage dans des régions entières de leur continent. C'est pourquoi, nous travaillons avec nos amis d'Afrique à mettre en place l'Initiative de réponse en cas de crise en Afrique, qui a permis de former plus de 4 000 soldats de la paix originaires de six pays différents. C'est pourquoi nous aidons à mettre en place une coalition internationale contre le génocide pour rassembler les pays contre l'envoi d'argent et d'armes à ceux qui commettent des crimes contre l'humanité.

Pour les pays qui sortent d'un conflit, il est également crucial de mettre en place des institutions de police responsables au regard du peuple et de la loi, souvent avec l'aide des forces de police civile d'autres pays. Nous avons besoin de forces internationales ayant la formation nécessaire pour faire la jonction entre la police locale et les soldats de la paix, comme l'ont fait les polices militaires française, argentine, italienne et autres, en Haïti et en Bosnie. Nous travaillerons avec nos partenaires et l'ONU afin de veiller à ce que ces forces puissent être déployées lorsque nécessaire.

Quel est le rôle joué par l'ONU dans la prévention des massacres et des déplacements? Il est très important. Même au Kosovo, les activités de l'OTAN ont été engagées après qu'un net consensus, exprimé dans plusieurs résolutions du Conseil de sécurité, se soit dégagé quant au caractère inacceptable des atrocités commises par les forces serbes et à l'intérêt majeur y qu'avait la communauté internationale d'en voir la fin. Si nous avons choisi de ne rien faire face à cette barbarie, je ne pense pas que nous aurions renforcé l'ONU. Au contraire, nous aurions risqué de jeter le discredit sur tout ce qu'elle représente.

Nous avons ainsi contribué à défendre les buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et à donner à l'ONU l'occasion qu'elle a à présent de jouer un rôle central pour déterminer l'avenir du Kosovo. Dans la pratique, les principes entrent souvent en conflit et des choix difficiles doivent être faits. Mais les perspectives au Kosovo sont encourageantes.

Enfin, alors que nous entrons dans cette ère nouvelle, prenons une troisième résolution, celle de protéger nos enfants contre le risque que des armes chimiques et biologiques soient encore une fois utilisées. Le dernier millénaire a connu des progrès constants dans la puissance destructrice des armes. Dans le millénaire à venir, cette tendance peut se poursuivre ou, si nous le voulons, nous pouvons l'inver-

ser en assurant le respect universel des normes adoptées au niveau mondial.

Nous avons fait plus de progrès que beaucoup ne le pensent. Après l'effondrement de l'Union soviétique, le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine ont choisi courageusement de renoncer à leurs armes nucléaires. L'Amérique et la Russie ont entrepris de procéder à d'importantes réductions d'armements. Alors que nous attendons que la Russie ratifie le Traité Start II, le Président Eltsine et moi-même avons convenu, en juin, d'entamer des négociations sur un traité START III qui réduira de 80 % l'arsenal que nous possédions durant la guerre froide. Le Brésil a adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), couronnant ainsi un processus qui a presque totalement éliminé la menace de la prolifération nucléaire en Amérique latine. Nous avons éliminé les armes chimiques de la surface de la terre, bien qu'il reste encore à mettre cet engagement pleinement en oeuvre et à garantir son application universelle. Cent cinquante-deux nations ont signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et, bien que l'Inde et le Pakistan aient procédé à des essais nucléaires l'an dernier, la réaction de la communauté internationale a montré combien le consensus mondial contre la prolifération était ferme.

Nous devons renforcer les normes pour réaffirmer ce consensus. Nous devons réaffirmer notre attachement au TNP, renforcer la Convention sur les armes biologiques et faire rapidement avancer les préparatifs pour un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Pour éviter que les stocks existants ne tombent en de mauvaises mains, nous devrions renforcer la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. Et aujourd'hui, je demande une fois de plus à notre Congrès d'approuver le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Nous devons enrayer la prolifération des armes et des matières nucléaires à la source, ainsi que l'expertise en la matière. Depuis 1992, nous collaborons avec la Russie et d'autres nations de l'ex-Union soviétique à cette fin. Nous renforçons cet effort car des problèmes persistent, mais à ce jour, nous pouvons dire que nous avons évité le scénario catastrophe où les engins de mort traverseraient librement les frontières et les scientifiques vendraient leurs services en masse au plus offrant.

À présent, nous devons oeuvrer pour empêcher que ceux qui pourraient utiliser des armes de destruction massive puissent en posséder. Depuis presque 10 ans, les nations font front pour empêcher le régime iraquien de

menacer son peuple et le monde avec de telles armes. Malgré tous les obstacles que Saddam Hussein a posés sur notre chemin, nous devons continuer de soulager les souffrances du peuple iraquien. Dans le même temps, nous ne pouvons laisser le Gouvernement iraquien fouler aux pieds 40 — je dis bien 40 — résolutions successives du Conseil de sécurité et le laisser reconstruire son arsenal.

Il convient tout autant de garder les armes meurtrières hors de portée des groupes terroristes. Ils ont peut-être moins de moyens que les États, mais ils ont moins de scrupules à utiliser de telles armes. Il ne faut ni paniquer ni rester les bras croisés devant le risque que des terroristes nous menacent de leurs armes de destruction massive. Il faut que nous exprimions tous notre grave préoccupation de façon expresse et organisée et que nous fassions preuve d'efficacité dans le cadre de notre coopération.

De nombreux autres défis existent. Aujourd'hui, je n'en ai abordés que trois : il faut agir en faveur des pauvres du monde et donner un visage humain à l'économie mondiale; il faut déployer davantage d'efforts pour prévenir le massacre et les déplacements de populations innocentes; il faut faire en sorte que les armes de destruction massive ne soient jamais plus utilisées contre nos enfants. Je crois que ce sont là les défis les plus importants. Pour les relever, l'Organisation des Nations Unies est indispensable.

C'est précisément parce que nous sommes attachés à l'Organisation des Nations Unies que nous nous sommes efforcés de soutenir une gestion efficace de cet organe. Mais les États-Unis ont également la responsabilité de doter l'Organisation des ressources dont elle a besoin pour être efficace. Comme la plupart des Membres le savent, je crois, j'ai toujours préconisé que les États-Unis s'acquittent de toutes leurs obligations financières vis-à-vis des Nations Unies et je continuerai de le faire. Nous ferons de notre mieux pour y parvenir cette année.

Quand la guerre froide a pris fin, les États-Unis auraient pu choisir de tourner le dos aux opportunités et dangers du monde. Nous avons au contraire essayé d'être engagés, impliqués et actifs. Nous savons que cette époque de prospérité et de puissance exceptionnelles que connaissent les États-Unis est source de préoccupation pour beaucoup. Tout ce que je puis dire, c'est que durant les sept années où j'ai eu le privilège de venir prendre la parole devant l'Assemblée, l'Amérique a toujours essayé d'être une force pour la paix. Nous pensons qu'il est dans notre intérêt à tous que les nations résolvent leurs différends par la force des arguments plutôt que par la force des armes. Nous avons cherché à aider d'anciens ennemis, comme la

Russie et la Chine, à devenir des membres prospères et stables de la communauté mondiale car nous nous sentons bien plus en danger face à la faiblesse potentielle des plus grandes nations du monde que face à leur force. Au lieu d'imposer nos valeurs aux autres, nous avons cherché à promouvoir un système de gouvernance — la démocratie — qui habilite les peuples à choisir leur propre destinée selon leurs propres valeurs et aspirations. Nous avons cherché à garder nos marchés ouverts parce que nous pensons qu'une économie mondiale solide profite à nos travailleurs et à nos entreprises, ainsi qu'aux peuples du monde qui exportent chez nous. J'espère que nous avons été et que nous continuerons d'être de bons partenaires pour les autres nations du monde dans le nouveau millénaire.

Il n'y a pas très très longtemps, je me suis rendu à un camp de réfugiés en Macédoine. Les gens que j'y ai rencontrés — les enfants comme les adultes — avaient subi des sévices atroces, mais n'avaient jamais perdu espoir parce qu'ils pensaient qu'il y a une communauté internationale qui défend leur dignité et leur liberté. Je voudrais faire en sorte que dans 20, 50 ou 100 ans, tout le monde pensera toujours cela des Nations Unies. Prenons donc la résolution, à l'aube de ce nouveau millénaire, d'amener une ère où notre désir de créer supplantera notre capacité à détruire. Si nous y parvenons, alors, grâce aux Nations Unies et à des dirigeants clairvoyants, l'humanité pourra enfin être digne de ce nom.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je voudrais remercier le Président des États-Unis d'Amérique de la déclaration qu'il vient de faire.

M. William J. Clinton, Président des États-Unis d'Amérique, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Robert Mugabe, Président de la République du Zimbabwe

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Zimbabwe.

M. Robert Mugabe, Président de la République du Zimbabwe, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Robert Muga-

be, Président de la République du Zimbabwe, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Mugabe (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous exprimer mes chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa cinquante-quatrième session. Votre élection à l'unanimité témoigne non seulement de la confiance que nous avons, en Afrique, dans votre talent, mais également de la conviction de la communauté internationale que vous mènerez avec succès cet organe vers le XXIe siècle. Vous assumez la direction de cette instance à un moment décisif alors que nous faisons le bilan de nos réalisations, à la veille d'un nouveau millénaire.

Je saisis cette occasion pour exprimer notre sincère gratitude à votre prédécesseur, S. E. le Ministre Didier Opertti, de l'Uruguay, qui a présidé la dernière session de façon exemplaire et efficace. Nous le remercions de ses efforts et de sa contribution majeurs.

Je voudrais également exprimer notre vive gratitude au Secrétaire général, M. Kofi Annan qui, ayant reconnu les grandes possibilités et les grands problèmes qui nous attendent, a travaillé de façon inlassable à la conception d'une noble vision pour l'avenir de l'Organisation.

Nous sommes également témoins d'un autre moment historique pour l'Organisation, avec l'admission de trois nouveaux membres : Nauru, Kiribati et Tonga. Nous leur souhaitons la bienvenue et plein succès alors qu'ils prennent en main leur propre destin et apportent leur contribution à notre communauté des nations.

En Afrique, la tenue d'élections libres et régulières au Nigéria a donné lieu à un exercice démocratique digne d'intérêt. Cette transformation est un témoignage pour la communauté internationale que l'Afrique a dit «non» à l'institutionnalisation du passage des casernes vers le pouvoir, que les militaires ont jusque là pratiqué dans l'impunité. En outre, le retour à la paix et à la démocratie au Libéria et en Sierra Leone témoigne de la nouvelle quête de l'Afrique pour la démocratie, la paix et la stabilité. Nous espérons donc vivement que l'application de ces accords de paix conduira au rétablissement d'une situation normale dans la région.

Dans le même esprit, l'alliance de la Communauté de développement de l'Afrique australe est intervenue en République démocratique du Congo pour faire respecter l'un des aspects des plus fondamentaux de la Charte des Nations

unies : le respect du principe de la souveraineté et de l'intégrité territoriale. L'agression, quelque soit le prétexte, doit être condamnée par les Nations unies. Nous sommes donc encouragés que les rebelles aient finalement participé au processus de paix.

Nous souhaitons exprimer notre plus vive gratitude à S. E. le Président Chiluba, de la Zambie, pour ses efforts inlassables qui ont pu convaincre les rebelles de participer au processus de paix. Il faut souligner que le succès ou l'échec d'une mission de maintien de la paix en République démocratique du Congo sera déterminé par la disponibilité de ressources humaines et matérielles. Nous sommes inquiets quant au fait qu'une mission de maintien de la paix en République démocratique du Congo insuffisamment financée soit l'illustration de la marginalisation croissante de l'Afrique dans le nouvel ordre mondial. Nous espérons donc que l'ONU apportera l'appui voulu pour soutenir cet acquis.

Nous pensons qu'il est opportun de demander à la communauté internationale de soutenir pleinement les initiatives de paix africaines mais aussi d'évaluer et de renforcer la capacité opérationnelle et institutionnelle de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits en Afrique. À cet égard, nous saluons la déclaration de l'Union européenne selon laquelle son futur engagement avec les belligérants en République démocratique du Congo dépendrait du respect par ces derniers de leurs obligations prévues dans l'accord de cessez-le-feu de Lusaka.

Il est regrettable que les succès que nous avons obtenus dans le processus de paix en République démocratique du Congo soient assombrés par le regain de violence en Angola où pour la deuxième fois au cours de cette décennie, l'UNITA a repris la guerre, au mépris de l'Accord de paix de Lusaka de 1994. Aussi demandons-nous à la communauté internationale de mettre en place des mécanismes efficaces de renforcement de l'embargo contre l'UNITA, notamment à la lumière de la dernière mission de l'Ambassadeur Robert Fowler, Président du Comité des sanctions du Conseil de sécurité à l'encontre de l'UNITA.

Le Zimbabwe salue l'acceptation par l'Érythrée et l'Éthiopie de l'Accord-cadre de l'OUA pour mettre fin à la guerre dans la Corne de l'Afrique. En tant que membre du comité de haut niveau ayant coordonné les efforts pour mettre fin à la guerre entre les deux États africains, le Zimbabwe demande aux Nations Unies de renforcer cette initiative de paix régionale par des ressources techniques et autres afin de rendre le processus irréversible et permanent.

Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies s'est toujours préoccupée du développement socioéconomique. Le suivi de la mise en oeuvre des buts du Sommet mondial pour le développement social fait l'objet d'une évaluation et il est devenu évident qu'une situation sociale potentiellement explosive existe aujourd'hui dans le monde. Le niveau record du chômage, la dégradation des conditions de vie et la pauvreté effroyable dans la plupart des pays en développement, notamment en Afrique, sont une source de vive préoccupation.

Nous constatons que le sort de l'Afrique n'a cessé d'empirer en dépit de tous les efforts déployés dans le continent. La croissance s'est ralentie dans la majorité des pays africains et, avec un taux de croissance de 2,6 % en 1998, le produit national brut moyen pour toute l'Afrique est loin du taux annuel de 8 % envisagé par la Banque mondiale comme étant le niveau permettant de réduire de façon significative la pauvreté sur le continent. Les facteurs négatifs qui contribuent à ce déclin sont, entre autres, un ralentissement de l'économie mondiale, la baisse des prix des produits de base, les répercussions de la crise financière asiatique, le phénomène météorologique El Niño, les conflits civils et les troubles politiques en différents endroits.

Alors que des problèmes plus grands et de meilleures possibilités se font jour dans le contexte de la mondialisation, il est fondamental de souligner les vulnérabilités tenaces de l'Afrique et d'y faire face. Les revenus à l'exportation totaux de l'Afrique ont diminué d'environ 14 milliards de dollars en 1998, pour atteindre à peine 112 milliards de dollars, ce qui constitue une baisse de 11 % par rapport au niveau de 1997, du fait essentiellement de la chute des prix. Cette tendance s'est poursuivie en 1999.

Nous constatons avec inquiétude qu'au moment où les perspectives d'une aide efficace en Afrique s'améliorent de façon significative, l'aide publique au développement octroyée à l'Afrique est tombée à son niveau le plus bas. Entre 1993 et 1997, l'aide totale accordée à l'Afrique a chuté d'environ 13 %, passant de 21 à 18,7 milliards de dollars. À ce rythme, le montant de l'aide publique au développement est loin des 30 milliards de dollars par an prévus par les économistes comme étant le montant nécessaire pour réduire la pauvreté en Afrique.

Le taux net de rentabilité des investissements dans les pays africains reste plus élevé que dans d'autres pays en développement. Il était estimé à en moyenne 20 à 30 % pendant la période 1990-1994, contre 16 à 18 % pour tous les pays en développement. Et pourtant, en dépit de ce

grand potentiel, l'Afrique n'a pas été un grand bénéficiaire de l'augmentation considérable des courants mondiaux d'investissements directs étrangers.

La dette de l'Afrique est essentiellement non remboursable et certainement insoutenable dans aucun contexte macroéconomique orienté vers une forte croissance. Il est urgent de dégager davantage de ressources affectées au service de la dette pour financer le développement et créer des conditions permettant d'encourager l'apport d'investissements étrangers privés. Bien que l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) constitue un mécanisme important d'allègement de la dette, ses critères d'éligibilité sont plutôt restrictifs. Nous reconnaissons que l'Afrique doit mieux gérer sa dette à l'avenir, mais toute solution crédible au problème de la dette de l'Afrique doit aller de pair avec des annulations substantielles de la dette.

En Afrique, nous sommes par conséquent persuadés qu'il est temps que la communauté internationale examine la teneur et les perspectives de nouvelles modalités d'aide mettant l'accent sur une approche globale et complète. Nous devons échanger nos vues quant à la meilleure façon d'encourager une relation nouvelle entre les donateurs et les bénéficiaires, dans laquelle les programmes multidonateurs portent principalement sur l'appui à un programme centré sur l'Afrique.

Dans notre région d'Afrique australe, nous avons déjà fait de grands progrès dans l'élaboration d'un protocole sur le commerce destiné à maximiser nos revenus du commerce. La majorité de nos membres ayant déjà ratifié ce protocole, seuls un ou deux doivent encore le faire avant qu'il devienne opérationnel.

Nous sommes également parfaitement conscients du rôle crucial des télécommunications en tant que vecteur efficace d'échanges commerciaux internationaux fructueux. C'est la raison pour laquelle mon pays n'a que récemment accepté d'être un hôte sous-régional pour l'AFRITEL, un centre régional africain de télécommunications. Nous espérons que les investisseurs internationaux considéreront cela comme une preuve que notre continent est prêt non seulement à les attirer et à attirer leurs investissements, mais en fait à assurer concrètement qu'ils prospèrent également dans le cadre de leurs entreprises sur notre continent.

La décennie des Nations Unies pour le développement progressif et la codification du droit international arrive à son terme sur une note importante, avec la création de la Cour pénale internationale. Toutefois, la Cour ne peut réussir que si elle est universellement acceptée. Nous

devons donc apporter notre appui indéfectible à ce processus afin que nous puissions marquer ce jalon important dans l'histoire de l'Organisation.

Alors que nous nous tournons vers le nouveau millénaire, aspirons tous à un ordre international qui épouse les deux objectifs que sont la paix et la sécurité universelles d'une part, et une meilleure qualité de vie pour tous les habitants de la terre, d'autre part. Cet ordre doit être caractérisé par la justice et le respect du droit international. Ce droit international doit certainement avoir pour effet de contenir les pays belligérants aux niveaux régional et international. Nous devons avec enthousiasme participer à la promotion des réalisations de la décennie pour le développement du droit international.

Le Zimbabwe est particulièrement inquiet par la tournure catastrophique que prennent les événements au Timor oriental suite au référendum d'autodétermination qui y a eu lieu. La crise qui a été décrite dans le rapport de la Mission du Conseil de sécurité à Jakarta et Dili est particulièrement alarmante. Le Zimbabwe se félicite donc du déploiement de la force multinationale chargée de rétablir la paix et la sécurité au Timor oriental et de faciliter l'acheminement de l'assistance humanitaire. Nous espérons vivement que le Conseil de sécurité autorisera rapidement le déploiement d'une force de maintien de la paix des Nations Unies dont les ressources financières et autres nécessités seront assurées par tous les Membres de l'Organisation.

Je manquerais à mes devoirs si je ne disais pas à quel point il est inéquitable que la composition du Conseil de sécurité continue de ne pas refléter les conditions internationales qui ont considérablement changé. La nécessité de réformer le Conseil de sécurité n'est plus simplement un noble idéal auquel nous aspirons, mais une condition préalable à l'existence même de l'Organisation. Le Conseil de sécurité, en tant qu'organe principal de l'ONU, est chargé d'agir au nom de tous les Membres de l'Organisation, qui sont aujourd'hui au nombre de 188 pays. Les dures réalités de la situation dans le monde doivent non seulement être reflétées dans l'augmentation marquée des nombres, mais il faut également tenir compte du principe démocratique de la représentation et de la participation géographiques équitables.

Il est extrêmement injuste que nous, pays en développement, restions totalement sous-représentés parmi les membres permanents d'un organe nanti d'un tel pouvoir et d'une telle autorité. Les pouvoirs et les privilèges dont jouissent les membres actuels du Conseil de sécurité doivent

être étendus à tous les nouveaux membres pour que le Conseil soit efficace.

Ainsi, alors que nous tenons la dernière session de l'Assemblée générale de ce millénaire, il nous appartient de faire un pas de géant vers l'avenir, pas seulement en termes de décisions avisées et audacieuses, mais aussi en termes des engagements que nous devons prendre pour les mettre en oeuvre et pour qu'elles portent des fruits pour nous et pour la postérité.

Le Président (*parle en anglais*): Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Zimbabwe de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Robert Mugabe, Président de la République du Zimbabwe, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Alvaro Arzú Irigoyen, Président de la République du Guatemala

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Guatemala.

M. Alvaro Arzú Irigoyen, Président de la République du Guatemala, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République du Guatemala, S. E. M. Alvaro Arzú Irigoyen, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Irigoyen (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je tiens, tout d'abord, à saluer votre élection qui vous confère l'honneur de conduire les débats de l'Assemblée générale, à sa cinquante-quatrième session. Je souhaiterais ajouter que nous sommes convaincus que votre expérience diplomatique et politique reconnue permettra d'obtenir des résultats fructueux.

Je souhaite également rendre hommage au Ministre des affaires étrangères de la République orientale de l'Uruguay, M. Didier Operti, pour le dévouement dont il a fait preuve en guidant les travaux de la précédente session, dévouement qui a non seulement mis en lumière ses qualités professionnelles mais a confirmé l'engagement de cette

nation des Amériques en faveur des principes sur lesquels se fondent les Nations Unies.

Il y a exactement trois ans, lorsque j'ai pris la parole pour la première fois devant cette assemblée plénière, j'ai commencé mon intervention en annonçant que nous étions très proches de la paix dans mon pays. Aujourd'hui, je reviens devant l'Assemblée, quatre mois avant la fin de mon mandat, pour dresser un bref bilan de ce qui s'est produit au cours de ces trois années de changements — changements que les Guatémaltèques ne pouvaient pas envisager, pour la plupart, au moment de la signature des accords de paix le 29 décembre 1996.

Le premier changement et le plus fondamental survenu au Guatemala s'est produit dans le coeur et l'esprit des Guatémaltèques, et il est clairement reflété par la façon dont l'ex-guérilla a été intégrée à la vie officielle du pays et par le retour des réfugiés.

Au terme de plus de trois décennies d'un affrontement armé interne extrêmement cruel - qui était, entre autres, l'expression d'une intolérance politique et idéologique profondément enracinée - tout semblait indiquer que l'intégration de la guérilla allait être un processus complexe et dangereux. Or, contre toute attente, depuis le cessez-le-feu, et jusqu'à sa participation au processus électoral, cette intégration s'est faite dans un climat de sécurité mais aussi d'ouverture et de tolérance de la part de tous les secteurs de la société. Il convient de souligner ici le rôle de l'armée guatémaltèque, qui a pleinement participé au processus de négociation, y apportant une contribution importante. Après la signature des accords de paix, elle a non seulement honoré ses obligations mais elle a eu une attitude positive vis-à-vis des dispositions de ceux-ci. En agissant conformément à l'esprit de ces accords, l'armée a également encouragé la réconciliation et la coexistence avec ses anciens adversaires.

Au niveau local, tant les réfugiés que les ex-guérilleros sont retournés dans leurs villages, et, aujourd'hui, dans nombre de ces villages, il existe des comités de développement intégrés pour les personnes de retour, les ex-guérilleros, les ex-membres de la police civile et les ex-soldats, qui se sont tous unis pour faire progresser leurs communautés et s'attaquer aux racines profondes de leurs problèmes.

Par ailleurs, sur le plan des politiques publiques, la paix a entraîné des investissements dans les activités sociales d'une ampleur et d'un intérêt sans précédent dans notre

pays. Ces investissements sont conformes à l'éthique sociale et à la logique de développement qui figurent dans les accords de paix, permettant ainsi d'atteindre les objectifs fixés par ceux-ci.

Nous avons ainsi accompli des réalisations inédites. Nous avons pu mettre sur pied des programmes d'éducation, de santé; nous avons construit des voies routières; nous avons installé des réseaux d'électricité et d'eau potable jusque dans les hameaux et les villages les plus reculés. Et bien qu'il nous reste encore beaucoup à faire, ce qui a été réalisé a montré que si nous poursuivons sur la voie du progrès dans laquelle s'est engagé le pays, nous pourrions alors rattraper rapidement le retard accumulé pendant tant d'années.

Nous avons également investi dans l'infrastructure et les services nécessaires aux activités productives afin d'améliorer la compétitivité du pays dans le contexte de mondialisation actuel. Je dirais que les deux aspects fondamentaux que j'ai mentionnés — l'intégration des ex-forces de guérillero dans la société et les investissements sociaux — constituent les bases sur lesquelles se fondera le nouveau Guatemala.

Les processus de réintégration de la Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca et de retour des réfugiés s'appuient sur la réconciliation, la tolérance, le respect de la diversité et le règlement légal ou consensuel des conflits.

Les investissements publics sont caractérisés par une éthique sociale de bien commun et des efforts concrets visant à élargir les perspectives des groupes les plus marginalisés de la population. Nous trouvons donc dans ces deux processus les bases permettant de préserver et de renforcer la coexistence pacifique entre Guatémaltèques, ce qui constitue le résultat qualitatif le plus important de la paix signée en décembre 1996 : d'une part, le règlement pacifique des conflits et, d'autre part, des efforts de plus en plus marqués pour réparer les injustices les plus graves, en offrant à tous des perspectives de développement.

Toutefois, les efforts que nous avons faits sur le plan interne se sont produits dans un contexte économique mondial défavorable. Comme la plupart des économies des pays d'Amérique latine, l'économie du Guatemala traverse une période de ralentissement et de contraction financière. Outre les conséquences des crises des diverses régions et la persistance de la spéculation financière, qui érode de façon constante les investissements productifs générateurs d'emplois, les prix de nos principaux produits à l'exportation ont

chuté et, parallèlement, le prix de nos produits d'importation, notamment de celui du pétrole, ont considérablement augmenté.

L'impact négatif de cette situation s'est plus particulièrement fait sentir sur les groupes les plus vulnérables de la société. Cette tendance, essentiellement due à des facteurs externes, a été amplifiée par les effets directs et indirects de l'ouragan Mitch, qui a frappé si durement nos pays frères, le Honduras et le Nicaragua, mais qui a aussi causé des dégâts considérables dans notre pays, avec des conséquences très néfastes sur le commerce régional dont nous dépendons tant.

Il en est résulté que l'effort de développement encouragé par l'État n'a pu porter tous ses fruits et surtout n'a pas été à la hauteur des attentes de la population. Nous avons créé des conditions propices à l'investissement, à commencer par le retour de la stabilité politique, puis par l'éducation et la formation de la population, ainsi que l'amélioration des infrastructures et des services de base. Ce qui a été fait au niveau des travaux publics et des services publics a permis de créer des dizaines de milliers d'emplois. Le réseau routier et autoroutier, l'électricité et les télécommunications ont considérablement élargi les bases de notre économie. Grâce à ces initiatives et d'autres encore, les répercussions de la crise économique qui a frappé ailleurs ont été moins graves que pour nos pays frères qui ont enregistré un arrêt de la croissance ou ont eu un taux de croissance économique négatif.

Nous avons posé des fondements qui permettront d'améliorer le niveau de vie de la population et notamment des plus démunis, et c'est ce qui devrait se produire si nous maintenons notre cap et si nous restons dans la bonne voie.

Car même si nous devons continuer à avancer à contre-courant de l'économie mondiale, ce qui nous appauvrit momentanément, nous pouvons compter sur nos ressources internes et sur les processus en cours qui doivent produire des changements structurels, à condition que les efforts consentis pendant ces quatre dernières années soient consolidés, soutenus et poursuivis.

Les Accords de paix constituent pour le Guatemala les éléments fondamentaux d'un effort profond, complet et intégral pour changer notre pays. Ils définissent les grandes lignes des transformations fondamentales qui doivent être réalisées pour que nous puissions bâtir un Guatemala différent, profondément démocratique et attaché au développement global et durable de la population.

La tâche qui consiste à rétablir la paix équivaut à établir la démocratie dans le pays. Celle-ci se conçoit comme une démocratie opérationnelle et participative qui prend en compte les aspects politiques et culturels. Pour que la démocratie fonctionne réellement, la réforme de l'État est nécessaire et la participation à ce processus est ce qui lui permet de se transformer en une démocratie sociale, tout en renforçant son efficacité.

À cet égard, il convient de mentionner l'augmentation considérable d'espaces de participation des citoyens, comme stipulé dans les accords de paix, grâce à la création de plus de 15 commissions pluralistes et multisectorielles, ainsi que la prise de mesures destinées à élargir et à compléter les structures de concertation politique.

De même, il convient de souligner les efforts faits pour décentraliser l'État et pour consolider les pouvoirs locaux afin de rapprocher le Gouvernement de la population et d'élever le niveau de participation des citoyens aux affaires publiques.

Les efforts faits pour édifier un État multiculturel, pluriethnique et multilingue sont un autre élément fondamental qui nécessite un travail très complexe après des siècles d'exclusion, de discrimination et de racisme. Cela suppose des changements culturels profonds de tolérance et de respect qui permettront à notre société multiculturelle de s'épanouir et de contribuer de nombreuses manières au développement national sans pour autant compromettre l'unité du pays.

Une tâche tout aussi essentielle a été la redéfinition de la sécurité et de la défense nationale, laquelle implique une réévaluation des doctrines et la réforme des appareils de la sécurité publique, de la défense nationale et des services de renseignement. Nous avons progressé dans l'établissement d'une nouvelle politique nationale civile, professionnelle, et axée sur la protection et la défense des droits individuels et collectifs des citoyens, qui respecte notre diversité ethnique, culturelle et linguistique.

Nous avons également réduit encore nos forces militaires et le budget de l'armée, et démantelé des bases et d'autres infrastructures militaires importantes, comme cela est prévu dans les Accords de paix, avec le plein consentement et la participation active de l'armée.

Nous pouvons tous nous enorgueillir des progrès qui ont été réalisés, nous les Guatémaltèques, les pays amis et l'Organisation des Nations Unies en particulier, qui a joué un rôle unique en nous accompagnant dans ce processus; ce

qui nous a permis de rester optimistes et de garder espoir dans la tâche difficile que constitue l'édification de la paix et la promotion du développement.

Le Guatemala a bénéficié du rôle essentiel de l'Organisation qui consiste à prêter ses bons offices et à servir de facilitateur au cours des diverses étapes de la gestion d'un conflit, à mener des activités de vérification impartiales, à fournir une coopération sans condition et à être un partenaire loyal de ses États Membres pour les aider à régler leurs problèmes.

Je voudrais souligner le rôle fondamental que la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA) a joué pour faire avancer l'application des Accords de paix. Cette présence de l'ONU dans notre pays et le fait qu'elle a accompli ses fonctions de vérification et de conseil avec impartialité et sagesse ont largement contribué à la mise en oeuvre nécessaire des diverses phases des engagements pris aux termes des Accords de paix.

Notre gouvernement accorde également une grande importance aux autres initiatives qui ont été prises par l'ONU pour aider la société guatémaltèque. Un nouveau cadre d'assistance a été établi dans notre pays en vue notamment d'améliorer la cohérence entre les activités des différents organismes de l'Organisation. Nous estimons que la coopération apportée par l'ONU est extrêmement positive.

Les activités menées par l'ONU au Guatemala sont relativement nombreuses et continuent de se multiplier. Il convient donc de saluer à cet égard les différents organismes qui ont réussi à mobiliser une quantité importante de ressources supplémentaires provenant de sources extérieures.

Un autre aspect positif de cette coopération est le fait qu'elle a eu un impact concret, grâce à sa contribution directe et à son rôle de catalyseur, sur les dépenses publiques et les politiques appliquées par mon gouvernement.

C'est pourquoi je tiens à exprimer notre profonde reconnaissance aux États Membres de l'ONU qui ont, à tout moment, appuyé les efforts de pacification entrepris par les diverses instances de la société guatémaltèque. Leur soutien politique a été essentiel pour assurer le succès de ces efforts. Je suis également reconnaissant au Secrétaire général, M. Kofi Annan, et aux organes délibérants des différents organismes du système des Nations Unies qui ont su traduire dans les faits, les mandats de l'Organisation et qui ont fait preuve d'efficacité dans l'exécution de leurs mandats.

Enfin, nous saluons également l'action entreprise par d'autres instances multilatérales telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation des États américains et plus particulièrement la Banque interaméricaine de développement, qui ont joué un rôle double en tant que source directe d'appui financier et en tant qu'organismes du Groupe consultatif pour le Guatemala.

La façon réussie dont les organisations multilatérales ont géré le processus de paix au Guatemala nous incite à réitérer notre conviction que la coopération entre les États est indispensable pour réaliser la paix et le développement de nos peuples. C'est pourquoi le Guatemala continue d'être fermement déterminé à promouvoir diverses actions multilatérales et multiethniques dans le cadre de l'ONU, mais également dans le cadre de projets menés aux niveaux de la région et de l'hémisphère.

Les efforts que déploie l'Amérique centrale pour parvenir à l'unification économique et politique de la région constituent une entreprise des plus courageuses et audacieuses. À l'instar des autres États qui font partie du Système d'intégration de l'Amérique centrale, le Guatemala étant convaincu que cette association stratégique renforce la région face à un monde qui devient de plus en plus compétitif, réitère donc son engagement à promouvoir plus avant les activités qui permettront une réelle intégration de la région de l'Amérique centrale.

C'est pour ces mêmes raisons que le Guatemala tient à exprimer son appui inconditionnel au renforcement de l'Organisation. Nous sommes pleinement convaincus que l'ONU doit être la principale instance responsable du maintien de la paix internationale. Et c'est pourquoi nous nous félicitons de la réaction rapide du Conseil de sécurité face à la crise qui est survenue au Timor oriental. Nous pensons que la participation de l'Organisation dans de telles situations renforce sa fonction d'organe unique, habilité à décider de la ligne d'action à adopter dans les cas où le principe de non-intervention doit être interprété à la lumière des violations du droit international humanitaire.

Pour qu'elle puisse s'acquitter de ses fonctions, l'Organisation doit être forte et souple, et elle doit être dotée de mécanismes et de procédures qui répondent au défi des nouvelles réalités mondiales. Cela veut dire que nous devons approfondir notre réflexion sur la conception d'une Organisation qui devrait contrebalancer les déséquilibres régionaux en matière de pouvoir qui se sont faits jour dans la période de l'après-guerre froide. Cela signifie en outre qu'il faut poursuivre la réforme du Secrétariat de l'Organi-

sation et de ses instances intergouvernementales, y compris celle du Conseil de sécurité.

Nous pensons également que l'Organisation des Nations Unies doit continuer à assumer sa plus grande tâche inachevée du XXe siècle : l'élimination de la pauvreté dans le monde. De concert avec les institutions financières multilatérales, l'Organisation doit jouer un rôle indispensable pour s'assurer que les fruits de la mondialisation soient distribués de façon démocratique, de telle sorte que si nous devons tous nous exposer aux risques de cette mondialisation, nous ayons tous le droit de bénéficier de ses avantages.

Le Guatemala se félicite des actions menées par l'Organisation pour promouvoir un climat international se prêtant à résoudre de façon pacifique les différends entre États et à l'intérieur des États. En tant que membre de l'Organisation des Nations Unies, le Guatemala a toujours résolu ses différends avec d'autres pays par la voie pacifique et conformément au droit international.

Nous souhaitons aussi réaffirmer devant l'Assemblée notre préoccupation à l'égard des 22 millions d'habitants de la République de Chine, à Taiwan, qui aspirent à être représentés au sein des organisations internationales et qui n'ont pas jusqu'ici obtenu gain de cause.

Nous nous félicitons de la nouvelle impulsion communiquée aux négociations de paix au Moyen Orient et nous croyons fermement qu'elles conduiront à une solution globale de tous les problèmes en suspens dans cette région. Après tant d'années de conflit, les pays de cette région, y compris le futur État palestinien, méritent de vivre dans la paix, la sécurité, l'harmonie et la prospérité.

Je terminerai cette déclaration, la dernière que je prononce devant l'Assemblée générale en tant que représentant de mon pays en redisant la gratitude de mon peuple pour la solidarité qui nous a été témoignée dans nos efforts de paix et de développement. Nous sommes très honorés de l'appui dont nous avons bénéficié de la part des peuples et des gouvernements ici représentés, en même temps que de la tâche immense accomplie par les Nations Unies et ses agences spécialisées. Nous avons une dette envers eux et leur devons des raisons d'agir.

Les résultats que notre processus de paix a donnés en si peu de temps constituent une preuve éclatante de l'utilité du système, de l'importance des efforts irremplaçables et inestimables du peuple guatémaltèque, dans le pays même,

et de l'efficacité indéniable de la solidarité internationale qui a pris la forme d'une coopération venue à son heure et effective pour construire un pays démocratique, un monde plus uni et plus équitable.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République du Guatemala de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Alvaro Arzú Irigoyen, Président de la République du Guatemala est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre maintenant une déclaration du Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, S. E. M. Igor S. Ivanov.

M. Ivanov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le XXe siècle qui s'achève laissera sans aucun doute une trace profonde dans l'histoire du monde. Il aura été une époque de transformations au niveau mondial, de changements sociaux, de découvertes et de réalisations scientifiques. La concrétisation du rêve d'une Organisation mondiale regroupant tous les pays, qui a été le fondement de l'unité de la communauté internationale tout entière, a de fait été l'un des apports les plus positifs de ce siècle.

Mais, le XXe siècle a été aussi marqué par les plus grands bouleversements. Des millions de personnes ont péri dans les flammes allumées par les guerres mondiales, les révolutions, les guerres civiles et les conflits ethniques. À maintes occasions, l'humanité a été au bord de l'auto-extermiation. Lourd est aussi le fardeau des problèmes non résolus dont hérite la nouvelle époque. Nous ne pouvons résoudre ces problèmes avant le début du troisième millénaire. Mais nous avons l'obligation de jeter les bases de leur règlement à long terme et de commencer à marcher dans cette voie.

Notre tâche la plus importante sera de déterminer les paramètres du monde dans lequel nous voulons vivre. C'est là le sens qu'il faudra donner à l'initiative du président de la Fédération de Russie, le Président Eltsine, initiative visant élaborer une conception du monde au XXIe siècle. En tant que puissance mondiale et membre permanent du Conseil de sécurité, la Russie est tout à fait consciente de son rôle

particulier et de ses responsabilités face aux événements qui secouent le monde et dans la naissance d'un monde multipolaire et construit sur la base solide du droit international. Notre pays mène une politique étrangère multiforme dont l'objectif est d'établir des relations bilatérales et multilatérales, équitables et mutuellement avantageuses avec tous les pays du monde, et de renforcer la stabilité et la sécurité internationales.

La conception du monde pour le XXIe siècle devra inclure la création d'une nouvelle culture dont le but sera de propager de nouvelles valeurs et de nouveaux modèles de comportement. Un monde sans guerre et conflits, un monde de démocratie et de prospérité : telle doit être la principale priorité de tous les peuples et États. Chaque nation a droit à sa propre place parmi les autres nations et à sa sécurité dans tous les domaines : politique, militaire et social.

Comment et à l'aide de quels mécanismes pourrions-nous gagner ce pari? Y a-t-il un organe qui pourrait défendre les intérêts de tous les pays, traiter de façon équitable tous les pays? La réponse est évidente : c'est l'Organisation des Nations Unies. Dès l'origine, la Charte des Nations Unies a mis l'Organisation au service de toute l'humanité. En dehors de l'Organisation des Nations Unies, il n'existe tout simplement aucun mécanisme régissant les relations internationales.

Nous sommes tout à fait conscients des dangers qui menacent notre monde actuel : les différents aspects du nationalisme militant, le séparatisme, le terrorisme, l'extrémisme qui ignorent les frontières. C'est un défi lancé à tous, qui fait des victimes innombrables et sème la destruction dans plusieurs parties du globe.

Le séparatisme violent qui est devenu le bouillon de culture de plusieurs groupes extrémistes est aujourd'hui l'une des principales causes de conflit interne et d'instabilité dans certaines régions. Personne n'est à l'abri. La communauté internationale, et tout d'abord l'Organisation des Nations Unies, doivent résolument s'opposer à toute manifestation de séparatisme, en défendant strictement et avec cohérence les principes d'intégrité territoriale et de souveraineté des États et l'intangibilité des frontières. Il faut mettre totalement fin au soutien et à l'assistance extérieurs dont bénéficient les groupes séparatistes.

Récemment, le séparatisme a joint ses forces à celles du monstre que constitue le terrorisme. Durant cette session même, nous pourrions prendre des mesures concrètes pour encourager la coopération internationale en vue de lutter contre le terrorisme. Nous devons achever le projet de

Convention internationale sur la lutte contre le terrorisme nucléaire. Je propose donc l'adoption d'une déclaration de principe pour une coopération entre les États Membres afin combattre plus efficacement le terrorisme. C'est un devoir sacré pour chaque État de protéger ses nationaux contre les attaques terroristes, d'empêcher que son territoire ne soit utilisé pour préparer des attentats contre les nationaux d'autres pays. La Russie appuie l'initiative tendant à convoquer une conférence ou une session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU consacrée à la lutte contre le terrorisme. Une telle manifestation donnerait un élan politique important à la lutte contre le terrorisme à l'échelle mondiale.

Les capacités de l'ONU devraient également être utilisées plus efficacement dans la lutte contre les menaces que constituent la drogue et le crime organisé. Ce n'est que par des efforts conjoints et par le strict respect des normes du droit international que nous pourrions vaincre ce fléau.

Les pères fondateurs de l'ONU avaient prévu une réaction fondée sur le droit aux violations de la paix et de la sécurité. La communauté internationale peut également prendre des mesures coercitives, mais à condition de se conformer pour cela aux dispositions de la Charte et à une décision du Conseil de sécurité. Le recours à des moyens illicites ne peut que compromettre des fins légitimes. C'est ce point de vue, justement, que nous avons adopté pour évaluer des doctrines comme celle de l'intervention humanitaire. En général, nous devons faire preuve d'extrême prudence quant aux mesures de coercition; en outre, nous ne devons pas permettre qu'elles deviennent un mécanisme de répression visant à influencer les États et les peuples qui n'ont pas l'heur de plaire à certains.

Bien sûr, l'évolution de la situation internationale requiert que les normes existantes du droit international soient développées et adaptées aux circonstances, mais cela doit faire l'objet de discussions collectives et de décisions adaptées, et non être imposé comme un fait accompli et sans justification; il faut que ce soit fondé sur des règles en vigueur du droit international. C'est d'ailleurs dans cet esprit que la Russie a proposé d'examiner, lors du Sommet du millénaire, les aspects juridiques du recours à la force dans les relations internationales à l'ère de la mondialisation. Nous invitons tous les pays à un dialogue large et ouvert sur cette question.

On a beaucoup parlé ces dernières années de la réforme de l'ONU, ce qui est normal. La vie est un processus évolutif et, avec le temps, tout système a besoin d'être actualisé. Mais définir quels objectifs une future réforme

devrait chercher à atteindre est une tout autre chose. À notre avis, la réforme revient d'abord à adopter un ensemble de mesures pour rehausser le rôle de l'ONU sur la scène internationale. L'Organisation doit être prête à relever, de façon appropriée et sans délai, les défis que la mondialisation pose à l'humanité. Nous devons mûrement réfléchir à la façon de renforcer l'efficacité du Conseil de sécurité et de rendre cet organe principal de l'ONU plus représentatif par l'admission de nouveaux membres influents, dont — cela est absolument indispensable — les pays en développement. Cela permettrait de maintenir l'équilibre global du système des relations internationales, particulièrement quand le recours à la force, sans autorisation du Conseil de sécurité existe toujours. Il ne fait également aucun doute qu'il faut conserver le droit de veto des membres permanents, lequel est indispensable à l'efficacité et au bon fonctionnement du Conseil.

Globalement, c'est tout le système des organisations internationales qui, doit être réformé de façon intelligente et responsable. Toutefois, l'ONU doit rester au centre des efforts déployés par la communauté internationale pour régler les problèmes d'actualité les plus brûlants. La question du renforcement de l'autorité de l'ONU après que celle-ci ait été sérieusement et douloureusement mise à l'épreuve dans les crises des Balkans et de l'Iraq fait partie des priorités de l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale. Tout d'abord, nous devons poursuivre inlassablement nos efforts pour rétablir le rôle du Conseil de sécurité dans les affaires internationales.

Nous avons réussi par des efforts concertés à ramener la question du règlement du problème du Kosovo dans le cadre juridique et politique de l'ONU. Ce à quoi, nous devons tendre à présent, c'est l'application stricte et systématique de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Nous ne pouvons nous permettre que soit sapé le processus politique naissant, ce qui serait une tragédie potentielle pour l'Europe tout entière et risquerait de conduire le monde une fois de plus au bord de la catastrophe. Il est tout aussi urgent d'aborder la question du relèvement des pays après le conflit dans les Balkans. L'ONU a là aussi un important rôle à jouer face à ces défis.

Nous avons tous de sérieuses leçons à tirer des crises récentes. Les méthodes non légitimes d'exercice du pouvoir ne font qu'exacerber les problèmes et les rendre encore plus insolubles. L'évolution de la situation au Moyen-Orient, où le processus de paix a repris ces derniers temps un nouvel élan positif, illustrent clairement l'intérêt de recourir à l'autre option possible : celle du règlement négocié.

Autre question à l'ordre du jour : l'amélioration des régimes de sanctions, auxquels la communauté internationale a fréquemment eu recours ces dix dernières années. Les sanctions sont une mesure extrême. Elles ne doivent être appliquées que lorsque les autres moyens de pression politiques ont été épuisés et que le Conseil de sécurité a établi l'existence d'une menace à la paix. Le Conseil, pour sa part, doit se fonder sur des critères clairs pour l'imposition ou la levée des sanctions et ne doit autoriser aucune interprétation libre des décisions qu'il a adoptées, et encore moins l'utilisation par quiconque de ses décisions à des fins politiques ou économiques égoïstes. Il est nécessaire de tenir très sérieusement compte des implications humanitaires des sanctions à la fois pour la population des États subissant les sanctions et pour les pays tiers. Punir des nations entières, surtout lorsque cela est fait sans discernement et pour une durée indéfinie, est une chose inadmissible.

Le rétablissement de la paix est l'un des domaines de travail clefs de l'ONU. Au cours des 50 dernières années, l'Organisation a acquis une grande expérience pratique dans ce domaine. Ayant survécu à des différends et des batailles idéologiques intenses, le rétablissement de la paix a prouvé son efficacité et son importance vitales pour la stabilité mondiale et régionale. L'évolution de la théorie et de la pratique des activités actuelles de rétablissement de la paix confirme qu'il n'y a pas d'autre possibilité que de maintenir le rôle central de l'ONU en la matière. Promouvoir le rétablissement de la paix et renforcer son fondement juridique, en stricte conformité avec les principes fondamentaux de la Charte, devraient devenir une dimension importante de la conception du monde au XXIe siècle. Développer et moderniser les capacités anti-crise de l'ONU est une condition sine qua non du succès dans ces tâches. La première priorité en l'occurrence est de commencer véritablement à utiliser le système des accords de confirmation avec l'ONU.

Compte tenu des ressources limitées de l'Organisation mondiale, et des nombreuses demandes d'opérations de maintien de la paix, la coopération et la répartition des tâches entre l'ONU et les structures régionales sont devenues une priorité. Il importe au plus haut point que cette coopération se conforme strictement aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte, tout en respectant pleinement les prérogatives du Conseil de sécurité.

Pour la Russie, la question de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales dans le rétablissement de la paix est loin d'être théorique. Pendant de nombreuses années, les forces russes de rétablissement de la paix ont en effet contribué, au sein des forces de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI), à la stabilisa-

tion de la situation en Abkhazie (Géorgie), au Tadjikistan et en Transnistrie (Moldova). Cela témoigne du fait que le règlement des conflits dans le cadre de la CEI est une priorité pour la Russie. Comme précédemment, nous ne voyons d'autre option raisonnable qu'un règlement politique de ces situations de crise, pour lequel volonté politique, patience et respect de ses obligations sont tous nécessaires. Il importe, selon nous, que l'ONU continue de jouer un rôle de premier plan dans la recherche de solutions au Tadjikistan et en Abkhazie (Géorgie).

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui est appelée à jouer un rôle central dans le maintien de la sécurité et de la stabilité européennes, peut et doit être le principal partenaire de l'ONU en matière de rétablissement de la paix en Europe. Lorsque cet arrangement ne peut fonctionner, non seulement cela nuit à des pays européens, mais il devient en outre difficile de veiller à la sécurité mondiale et continentale. Les paramètres de rétablissement de la paix de l'OSCE, qui vont de la prévention des conflits aux opérations de maintien de la paix et aux activités de relèvement après les conflits, doivent être définis dans une charte de la sécurité européenne. La Russie propose également que la charte reprenne des principes aussi importants pour l'avenir des Européens que le maintien de la sécurité et les fondements des relations entre organisations européennes et euro-atlantiques dans ce domaine. Cette charte deviendra alors une sorte de constitution politique pour l'Europe du XXIe siècle. Alors que le sommet d'Istanbul de l'OSCE, au cours duquel il est prévu d'adopter la charte, se rapproche rapidement, nous devrions accélérer l'élaboration d'un document de fond.

La Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie pourrait devenir un facteur important de stabilité sur le continent asiatique après le nouvel élan imprimé par la dernière Réunion à Almaty des ministres des affaires étrangères des États fondateurs. Le Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, une instance pour un dialogue actif sur une large gamme de questions internationales pressantes, est un exemple de plus du souci qu'ont les pays asiatiques de créer des structures solides pour la sécurité et la coopération sur le continent.

Il faut renforcer le potentiel des organisations régionales et sous-régionales africaines, qui coopèrent étroitement avec les Nations Unies en vue d'endiguer et de régler les conflits et de faire face aux catastrophes humanitaires qui frappent l'Afrique. Il incombe à la communauté internationale d'aider par tous les moyens les peuples africains.

Tout en renforçant la base juridique et pratique des activités de maintien de la paix, il faut accorder une attention toute particulière à ce que l'on appelle communément la dimension des droits de l'homme. Cela concerne non seulement les mesures propres à atténuer le plus possible les souffrances humaines dues aux conflits armés, mais également les efforts visant à prévenir les crises humanitaires.

À cet égard, je ne saurais manquer d'évoquer le sort intolérable de milliers de personnes au centre de l'Europe qui, du fait des mesures arbitraires des autorités, se sont retrouvées privées de leur citoyenneté et du droit à employer leur langue maternelle et de jouir de leurs pleins droits dans leur État de résidence. L'intégration civilisée, et non pas l'assimilation latente, est la seule solution à la situation humanitaire qui prévaut dans ces pays. Nous nous félicitons des efforts de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, du Conseil de l'Europe et du Conseil des États riverains de la mer Baltique visant à éliminer les violations des droits de l'homme et des libertés de la population non autochtone de la Lettonie et de l'Estonie. Nous espérons que le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme contribuera à ces efforts.

Le risque de perdre la dynamique acquise en matière de désarmement parce que certains tentent de recourir à des pratiques unilatérales ne peut que susciter des préoccupations. Si la structure politique et juridique qui étayent les relations internationales continue de se désintégrer, alors la tendance qui consiste à assurer la sécurité par la course aux armements deviendra encore plus forte. La Russie a toujours préconisé la réduction et la limitation des arsenaux nucléaires et le strict respect du régime de non-prolifération. Sans quoi, il s'avérera impossible d'assurer la stabilité stratégique.

Nous savons qu'il importe de ratifier dans les plus brefs délais le Traité START II et d'entamer des négociations sur un traité START III, aux termes duquel la Russie serait disposée, par voie de réciprocité, à accepter de nouvelles réductions importantes de ses armements offensifs stratégiques. Naturellement, ce processus ne sera possible que si les accords existants en la matière, et avant tout le Traité sur les antimissiles balistiques, sont strictement appliqués. Nous pensons que l'Assemblée générale devrait clairement se déclarer en faveur du maintien et du respect du Traité sur les antimissiles balistiques, qui constitue un pilier de la stabilité stratégique, car les mesures unilatérales qui viseraient à saper le régime établi par ce Traité, lequel a déjà passé l'épreuve du temps, sont lourdes de conséquences extrêmement dangereuses. La recherche collective de solutions politiques et diplomatiques constitue l'alterna-

tive à une solution militaire aux problèmes de la prolifération. C'est précisément ce que vise l'initiative russe sur un système mondial de contrôle de la prolifération des missiles et de la technologie en matière de missiles.

Il faut également poursuivre les débats de fond sur les menaces qui pèsent sur la sécurité internationale de l'information, dans le cadre et sous les auspices des Nations Unies. Le moment est venu de joindre nos efforts et de parvenir à une entente commune face à ces menaces et sur les mesures à prendre pour les réduire.

Le XXe siècle a donné naissance à la mondialisation économique. Toutes les économies se sont ouvertes et ont tissé entre elles des liens étroits du fait des progrès scientifiques et technologiques. Tous ces facteurs ont imprimé un élan puissant au développement social et économique, mais ont également engendré des problèmes qui leur sont spécifiques. L'écart entre le monde industrialisé et l'ancien monde colonisé a non seulement persisté, mais s'est même aggravé. L'aide au développement doit rester au coeur des activités des Nations Unies. Les crises, et surtout les crises financières, ont pris une ampleur internationale. Nous devons en tirer les leçons qu'il convient et moderniser l'architecture du système financier mondial. Les Nations Unies et leurs institutions spécialisées doivent y contribuer.

Le développement des activités économiques humaines a entraîné une mondialisation aussi bien des catastrophes naturelles que des catastrophes créées par l'homme, ce qui est devenu un facteur important de déstabilisation dans le monde. Les problèmes que posent la prévention des catastrophes et l'élimination de leurs conséquences exigent que l'on ait recours aux technologies de pointe dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté mondiale. Ne pourrions-nous dès lors envisager de créer, sous les auspices des Nations Unies, une institution internationale spécialisée dans les situations d'urgence qui serait chargée d'intervenir dans de tels cas?

Selon un dicton bien connu, il est plus facile de gagner la guerre que la paix. Les fondateurs des Nations Unies ont gagné la guerre et ont jeté les fondements de la paix. Notre devoir est de gagner la paix et de la rendre globale et irréversible.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Ghana, S. E. M. James Victor Gbeho.

M. Gbeho (Ghana) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'ai le plaisir de me joindre aux orateurs qui

m'ont précédé pour vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau, d'avoir été élu pour diriger les travaux de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. Étant donné votre grande expérience diplomatique et votre attachement personnel aux principes énoncés dans la Charte, j'ai tous les espoirs que sous votre direction, nos débats permettront de dégager les mécanismes nécessaires pour traiter des nombreux problèmes auxquels l'Organisation est confrontée alors que nous entrons dans un nouveau siècle.

Je voudrais également exprimer la profonde gratitude de ma délégation envers votre prédécesseur, S. E. M. Didier Operti, qui s'est acquitté de sa tâche avec beaucoup de distinction pendant l'année qui a marqué la mise en oeuvre des réformes lancées par le Secrétaire général Kofi Annan en vue de faire de l'Organisation un outil qui réponde mieux aux besoins des États Membres.

Au moment où nous entrons dans un nouveau siècle, l'Organisation se doit de procéder à une évaluation réaliste des événements survenus au cours du siècle qui prend fin, et tout particulièrement ces dix dernières années. Cette évaluation montrera qu'on a sans cesse recherché la paix et la sécurité mondiales, mais qu'elles n'ont été ni facilement ni complètement réalisées. Les raisons n'en sont pas difficiles à trouver.

La multiplicité des conflits qui se répandent dans le monde, et notamment en Afrique, aggrave la situation. Les conflits internes, qui puisent leurs racines dans l'intolérance ethnique, raciale et religieuse, constituent une menace pour la sécurité et la stabilité de nombreux États et de nombreuses régions. Nous nous félicitons des accords conclus pour mettre un terme au conflit en Sierra Leone et en République démocratique du Congo, mais les hostilités qui se prolongent en Angola, en Somalie, et tout dernièrement au Kosovo prouvent que la communauté internationale est encore aux prises avec de graves problèmes qui compromettent la paix et la sécurité.

En dépit de ces revers et déceptions, nous devons garder confiance en la capacité de l'ONU à réaliser le développement socioéconomique durable pour les États Membres. Mais cette confiance ne sera maintenue que si l'Organisation se montre réellement à même d'agir dans l'intérêt de tous les États Membres, sans exception. À cet égard, les États Membres doivent donner une impulsion au processus de réforme que nous avons initié il y a une décennie et maintenir son dynamisme. Nous devons aussi accepter que l'essentiel de la réforme touche au Conseil de sécurité dont les décisions sont contraignantes pour tous les Membres de l'Organisation.

Le Conseil de sécurité ne doit donc pas devenir inutile. Il doit être réformé afin qu'il assume ses responsabilités plus efficacement en vertu de la Charte. Et cette réforme doit être inspirée par les principes de démocratie, d'égalité souveraine des États et de répartition géographique équitable. Nous souscrivons pleinement à la déclaration du Mouvement des pays non alignés sur tous les aspects de la question de l'accroissement du nombre de membres du Conseil, complétée par la position africaine telle qu'exprimée dans la déclaration de Harare de juin 1997. La demande de l'Afrique pour deux sièges permanents au minimum doit être sérieusement examinée vu que ce continent constitue le plus grand groupe régional au sein de l'Organisation.

Nous voudrions aussi réitérer la proposition du Mouvement des pays non alignés selon laquelle un examen périodique de la structure et du fonctionnement du Conseil est nécessaire pour qu'il réponde à tout moment, et plus efficacement aux nouveaux défis des relations internationales, notamment pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Ce n'est que par une restructuration du Conseil que cet organe peut éviter la sélectivité en traitant des questions de paix et de sécurité internationales et du développement durable. La façon partielle dont sont examinés les causes et la gestion des conflits est inacceptable car elle permet indirectement à des conflits de s'éterniser.

Ma délégation estime que nous pouvons réussir dans notre effort collectif pour réaliser la paix et la prospérité au siècle prochain si nous commençons à parler franchement de certaines des injustices au plan international. Nous réitérons donc notre préoccupation quant au non-respect persistant de résolutions importantes des Nations Unies demandant la levée de l'embargo commercial et financier contre Cuba. Nous sommes sincèrement convaincus que le blocus de trois décennies contre Cuba et les lois Helms-Burton et D'Amato contreviennent au droit international et violent les principes de la Charte des Nations Unies.

Le Ghana considère les effets extraterritoriaux des lois Helms-Burton et D'Amato comme une atteinte à l'intégrité territoriale des États et une entrave à la navigation internationale et au libre-échange. À cet effet, nous sommes préoccupés de voir que le blocus économique continue d'aggraver la situation des Cubains, notamment des groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants et les vieillards.

Vu la récente attitude plus sensible du Gouvernement des États-Unis face aux préoccupations de la communauté

internationale, le Ghana voudrait l'exhorter à examiner sérieusement la reprise de relations indirectes avec Cuba. Nous sommes convaincus que de tels contacts donneraient les résultats souhaités, surtout s'ils ont lieu dans le cadre du dialogue constructif avec le Gouvernement de Cuba.

Un autre domaine de préoccupation pour la communauté internationale a été les désaccords avec la Jamahiriya arabe libyenne. Ma délégation se félicite des événements positifs du 5 avril 1999 lorsque les deux ressortissants libyens sont arrivés aux Pays-Bas en vue d'être jugés par un tribunal écossais, en rapport avec l'incident de Lockerbie. Nous réitérons donc la position du Groupe des États africains au Nations Unies, du Mouvement des pays non alignés et du Conseil de la Ligue des États arabes selon laquelle le Conseil de sécurité devrait aller au-delà d'une simple suspension et procéder de façon urgente à la levée complète des sanctions à l'encontre de la Libye, étant donné que cette dernière a pleinement assumé les exigences des résolutions pertinentes.

Le processus de paix au Moyen-Orient a été l'une des questions les plus frustrantes pour la communauté internationale ces dernières années. L'an dernier a marqué le cinquantième anniversaire de la spoliation du peuple palestinien de sa terre et de ses biens, le Mémorandum de Wye River a été signé, donnant une nouvelle impulsion et de nouveaux espoirs de progrès. Toutefois, les événements ultérieurs — caractérisés par des récriminations et une mauvaise foi — ont bloqué la pleine mise en oeuvre du Mémorandum. Pis encore, il semble que la communauté internationale ait été incapable d'apporter son aide face à une injustice aussi flagrante.

Le Ghana réitère son appui au droit inaliénable du peuple palestinien à créer un État souverain et indépendant, avec Jérusalem pour capitale. Il est heureux de noter que les récents changements au plan politique en Israël sont une source d'optimisme. Nous partageons donc la conviction du dirigeant palestinien, le Président Arafat, selon laquelle la victoire de M. Ehud Barak a suscité des espoirs de paix dans la région. Nous saluons l'initiative audacieuse du dirigeant israélien après sa prise de fonctions, pour reprendre le dialogue avec les Palestiniens. Le défi est énorme mais non insurmontable; il nécessitera des compromis douloureux sur des questions sensibles. Nous demandons à toutes les parties de négocier de bonne foi en vue d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

Le Ghana est fier de sa participation aux efforts de maintien de la paix de l'Organisation dans toutes les régions du monde. Les sacrifices matériels et les coûts en termes

humains n'ont pas été vains vu que le maintien de la paix et de la sécurité et la consolidation de la paix après les conflits ont été décisifs pour assurer la tranquillité de tous en vue du développement durable.

Ma délégation pense donc que le moment est venu pour la communauté internationale de faire en Afrique ce qu'elle a fait dans d'autres régions, notamment dans les Balkans, en vue de garantir la paix. Nous avons noté au cours des derniers mois l'ampleur des ressources que le monde a très rapidement mobilisées dans les Balkans. Nous ne constatons pas la même réaction face aux tragédies africaines. Les États Membres africains ressentent une discrimination lorsque la réaction de la communauté internationale face aux conflits sur le continent demeure hésitante.

Le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes de destruction massive sont indispensables pour le maintien de la paix mondiale. Toutefois, le manque d'engagement et de volonté politique des États dotés d'armes nucléaires continue d'entraver le processus de désarmement nucléaire. Ceci est illustré par l'échec des trois sessions du comité préparatoire de la Conférence d'examen de l'an 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Dans ce contexte, ma délégation réitère la mise en garde selon laquelle les États parties et non parties au TNP ne continueront pas indéfiniment de respecter le Traité alors que les États dotés d'armes nucléaires continuent d'ignorer les appels de la communauté internationale à respecter leurs engagements au titre du TNP et à poursuivre de bonne foi des négociations sur les mesures effectives liées à la cessation rapide de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire, sous contrôle international strict et effectif.

La prolifération des armes classiques, notamment des armes légères et de petit calibre, nous préoccupe tout autant, car ce sont les outils de la violence et des conflits en Afrique. Ma délégation se félicite de tous les efforts visant à assurer une coopération et une coordination internationales dans la lutte contre l'accumulation, la prolifération et l'emploi généralisée des armes de petit calibre. Nous nous félicitons, bien sûr, de la décision prise récemment concernant les armes légères et de petit calibre par les chefs d'État de l'Organisation de l'unité africaine à leur récent sommet tenu à Alger qui, entre autres, invitait les États membres de l'OUA à adopter une approche coordonnée pour faire face aux problèmes que posent le trafic illicite, la circulation et la prolifération de ces armes.

Nous exhortons également tous les amis de l'Afrique à appuyer la mise en oeuvre du moratoire relatif à l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères et de petit calibre en Afrique de l'Ouest, qui vise à freiner le trafic de ces armes dans notre sous-région. Mon gouvernement, reconnaissant la nécessité de faire face à ce problème et à la question connexe de la participation forcée des enfants dans les conflits armés, a l'intention d'accueillir, en collaboration avec le Gouvernement canadien, un atelier destiné à faire fond sur le moratoire du Mali et à établir une structure permettant de garder les enfants à l'abri des conflits. Nous espérons que l'appui de la communauté internationale se manifesterà le moment venu.

Nous sommes à l'orée du nouveau millénaire, et à la fin d'une période où le mouvement de décolonisation a entraîné l'un des grands changements de ce siècle : plus de 80 nations sont ainsi passées d'un statut colonial à l'autonomie et au statut de Membre de l'Organisation. C'est un succès remarquable. Néanmoins, l'objectif du Plan d'action de la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme n'est pas atteint, puisque 17 territoires non autonomes restent à l'ordre du jour de l'Assemblée. Nous réaffirmons notre conviction constante que tous les peuples ont le droit à l'autodétermination conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et nous appelons les puissances administrantes, occupantes et coloniales à coopérer avec les institutions compétentes des Nations Unies pour établir rapidement l'autonomie de ces territoires.

Si nous félicitons l'ONU et si nous nous réjouissons du bilan louable de l'accession des colonies à l'autonomie, nous ne pouvons cacher notre profonde déception devant la tournure récente des événements au Timor oriental. Comme un bon nombre d'États Membres de l'ONU sont le produit de l'autodétermination, l'Organisation a l'obligation politique et morale de conduire le Timor oriental à l'autonomie. Nous invitons donc à la fois l'ONU et la Puissance administrante à mettre tout en oeuvre pour rétablir la paix et la tranquillité afin que les véritables souhaits du peuple, tels que clairement exprimés lors du récent référendum, soient respectés sans retard.

Si nous nous préoccupons de territoires assujettis, nous ne pouvons passer sous silence la situation qui perdure au Sahara occidental. Le peuple de ce territoire doit exercer une véritable autodétermination et nous pensons que, puisque le Front Polisario et le Maroc ont accepté le programme du Secrétaire général sur l'application du Plan de règlement pour le référendum sur le territoire, le référendum promis doit être organisé sans plus tarder. Nous invitons

tous les intéressés à faire preuve de bonne volonté et d'équité en assurant un référendum libre et régulier.

Le phénomène de la pauvreté absolue et généralisée côtoyant l'abondance est une grave mise en accusation de la conscience et de la volonté politique de la communauté internationale. Comparativement à ce qu'était la situation sociale au début du siècle, le prochain siècle commence encore plus mal. De plus en plus de personnes vivent au seuil de la pauvreté ou en deçà, et la sécurité et le bien-être individuels continuent d'être compromis par les conflits civils et la maladie. La malnutrition, la malaria, le sida, les maladies diarrhéiques et contagieuses continuent de tuer des millions de gens, et d'étouffer le potentiel économique de larges couches de la population. Le VIH/sida à lui tout seul a tué dans la dernière décennie plus d'Africains que tous les conflits et les autres maladies. Il est effrayant de penser que des millions de jeunes et de personnes issues de la population active de l'Afrique mourront de cette pandémie au cours des prochaines années. De quel développement, de quel progrès parlons-nous, si nous n'avons pas de ressources humaines pour les mettre en oeuvre?

La détérioration constante des conditions économiques en Afrique est un défi pour nous tous, notamment parce que toutes les statistiques montrent que les pauvres du monde connaissent toujours une pauvreté abjecte et n'ont qu'un très faible espoir d'améliorer leurs niveaux de vie. L'une des principales exigences de la présente session de l'Assemblée générale est donc de choisir les mesures à appliquer afin de permettre aux pays en développement de se sortir de la pauvreté et d'avoir un développement durable.

Ma délégation continue d'être préoccupée par le déclin de l'aide publique au développement, même si nous notons avec reconnaissance la décision prise par trois pays industrialisés d'accroître la part de leur produit national brut consacrée à l'aide, ainsi que la constance du Danemark, des Pays-Bas, de la Norvège et de la Suède, qui fournissent plus de 0,7 % de leur produit national brut. Les ressources affectées à l'aide publique au développement doivent être accrues et portées à des niveaux qui permettront, grâce à la volonté des pays en développement, d'approfondir les réformes économiques et de parvenir rapidement à une croissance soutenue, à la réduction de la pauvreté et à la stabilité macroéconomique.

Pour rompre le cycle des crises, de la pauvreté et de l'instabilité, notamment en Afrique, et pour créer les conditions d'une gestion durable de la dette sur le continent, les institutions et les pays créanciers doivent être disposés à effacer les dettes des pays concernés par l'Initiative en

faveur des pays pauvres les plus endettés (PPTE) et à commencer le nouveau millénaire avec une remise à zéro.

À cet égard, nous notons avec appréciation la décision récemment annoncée et l'appui des pays du Groupe des Sept concernant l'élargissement, l'approfondissement et l'accélération de l'Initiative PPTE. Tout en exprimant notre satisfaction, je me hâte d'ajouter qu'il faut veiller à ne pas imposer de difficultés supplémentaires aux pays PPTE dans ce processus, telles que celles que risquent de connaître les pays PPTE producteurs d'or si la proposition de vendre une partie des réserves d'or du Fonds monétaire international pour assumer des dépenses de l'Initiative PPTE élargie est appliquée. De même, nous prions tous les pays créanciers de ne pas assortir l'allègement de la dette de conditionnalités qui obligerait les pays débiteurs à renoncer à la possibilité de cet allègement.

En cette époque de mondialisation et de libéralisation des échanges, les pays développés doivent également ouvrir leurs marchés aux biens en provenance des pays en développement, notamment donner un meilleur accès aux produits agricoles et aux services de ces derniers. Les pays développés doivent, en outre, mettre en oeuvre leurs obligations commerciales en ayant à l'esprit que tout le monde doit tirer profit des règles commerciales. À cet égard, les notions jumelées de la libéralisation et de la mondialisation doivent accorder aux pays en développement une justice économique en termes de marchés et d'activités. Ils ne doivent pas transformer les pays en développement en consommateurs perpétuels en raison du volume limité de biens et des entraves à l'accès au marché.

Alors que nous approchons du XXI^e siècle, nous savons que nous ne pouvons pas bâtir le type d'avenir auquel nous aspirons sans la pleine participation des femmes. Bien que des progrès considérables aient été réalisés dans la promotion de la condition des femmes, grâce à la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing, il reste encore beaucoup à faire. La discrimination, le rejet et la violence à l'encontre des femmes et des filles persistent, profondément enracinés dans les pratiques culturelles, traditionnelles et religieuses dans le monde entier, malgré l'intensification du débat public sur cette question.

L'intégration des questions relatives à l'égalité entre les sexes dans les politiques et les programmes nationaux, régionaux et internationaux, conjuguée à la mise à disposition des ressources nécessaires à l'application du Programme d'action de Beijing, tel qu'il le prévoit, constitue l'une des stratégies fondamentales pour réaliser l'équité et l'égalité entre les sexes.

Mais en dernière analyse, l'étape critique en matière de protection des droits de la femme est le renforcement de leur pouvoir d'action grâce à l'éducation et à une prise de conscience accrue de leurs droits. À cet égard, ma délégation est favorable à l'adoption d'un protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes qui reconnaît, notamment, la capacité de la Convention à recevoir et à examiner les communications présentées au nom d'individus ou de groupes d'individus ou par ceux-ci, se trouvant sous la juridiction d'un État partie, qui déclarent être victimes d'une violation de l'un des droits établis dans la Convention de la part de cet État partie. Nous sommes heureux qu'après tant d'années, les femmes disposent aujourd'hui d'un instrument efficace de lutte contre la discrimination, et nous demandons instamment l'adoption du projet de protocole facultatif à la Convention.

Cette année, nous célébrons également le dixième anniversaire de l'adoption, par l'Assemblée, de la Convention relative aux droits de l'enfant, par laquelle tous les États Membres se sont engagés à promouvoir et à protéger les droits des enfants. Cependant, malgré cette Convention, les droits des enfants continuent d'être violés de différentes manières : travail des enfants, commercialisation du sexe, exploitation, mariages précoces ou utilisation des enfants dans les conflits armés. Cette situation montre que la simple ratification de la Convention n'est pas suffisante. Les enfants ne peuvent être protégés et leurs droits ne peuvent être respectés qu'à condition que les gouvernements fassent un effort conscient pour véritablement appliquer les dispositions de la Convention.

L'ONU et les autres organisations internationales se préoccupent, à juste titre, de gouvernance car c'est la base de tout progrès. L'ONU doit donc jouer un rôle central et fondamental dans la reformulation de la gouvernance à l'échelle mondiale et dans la gouvernance mondiale elle-même. Cependant, elle ne sera pas en mesure de le faire si on lui demande constamment d'en faire davantage pour tous, tout en lui donnant de moins en moins de ressources. Elle ne disposera certainement pas du cadre institutionnel nécessaire pour jouer un rôle de chef de file sur le plan mondial à un moment où les dirigeants nationaux ne la défendent pas, non plus que ses valeurs fondamentales. Compte tenu des lourdes responsabilités que doit assumer l'Organisation et des attentes des États Membres, le versement sans retard, intégralement et sans condition des contributions dues serait l'expression de notre attachement et notre appui à l'Organisation au moment où elle s'apprête à faire face aux nouveaux défis du XXI^e siècle.

À cet égard, nous sommes profondément convaincus que le budget ordinaire et le budget des opérations de maintien de la paix de l'Organisation devraient être déterminés exclusivement par l'Assemblée générale, en fonction, notamment, de la capacité de paiement de chaque pays, telle qu'évaluée de manière objective par l'Organisation. Il faut éviter de prendre des décisions unilatérales qui aggraveraient sa situation financière.

Nous avons l'occasion de tirer les enseignements de notre passé immédiat et de façonner un nouveau millénaire au mieux de nos possibilités, tout comme les grands hommes d'État de ce siècle l'ont fait au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Nous ne serions pas honnêtes envers nous-mêmes si nous nous réfugiions dans des demi-mesures. Nous devons faire tous les efforts possibles pour édifier un nouveau monde pour un nouveau millénaire dont nous pourrions être fiers. Notre sagesse collective l'exige. Nos valeurs civilisées en font un impératif. Nous ne pouvons pas faire moins.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Tarja Halonen, Ministre des affaires étrangères de la Finlande, qui va parler au nom de l'Union européenne.

Mme Halonen (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne.

Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. L'Union européenne vous assure de son soutien et de sa coopération sans réserve pendant toute la durée de cette session. Votre prédécesseur, M. Operti, mérite également notre reconnaissance. Je voudrais également rendre hommage au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour le talent avec lequel il dirige l'Organisation. L'Union européenne tient également à l'assurer de son soutien sans faille et de son engagement sans réserve à l'égard des Nations Unies.

Je voudrais souhaiter la bienvenue aux trois nouveaux Membres des Nations Unies, les Républiques de Kiribati et de Nauru et le Royaume de Tonga, que nous accueillons au sein de notre famille mondiale.

De manière générale, des progrès substantiels ont été réalisés dans le domaine du développement humain. Le rythme et l'étendue de ces progrès sont toutefois inégaux. Les Nations Unies ont un rôle primordial à jouer dans le progrès du développement humain. Sa réalisation n'est cependant possible que si elle repose sur une étroite coopération entre différents acteurs : l'Organisation des Nations

Unies, ses États Membres, ses institutions spécialisées, les institutions financières internationales, les organisations régionales et la société civile.

Nous avons besoin d'une Organisation des Nations Unies qui soit à la fois efficace et bien gérée, qui repose sur une base financière stable, et qui bénéficie de l'engagement entier de ses États Membres. Ceci signifie le versement intégral, rapide et sans conditions des contributions à l'Organisation par tous. Les décisions unilatérales et les actions contraires à ce principe ne sont pas acceptables.

La mondialisation de l'économie est un processus inévitable. À nos yeux, il est nécessaire d'établir un lien plus étroit entre le processus de mondialisation et les politiques macroéconomiques, d'une part, et la vie des gens, d'autre part. Nous considérons qu'il s'agit là d'un des défis auxquels la communauté mondiale se trouve confrontée au seuil du nouveau millénaire. Les Nations Unies occupent une position unique d'autorité intellectuelle pour faire en sorte que les avantages de la mondialisation économique soient équitablement partagés entre toutes les populations de la planète. L'interdépendance accrue doit profiter aux populations.

La nature des crises a changé, elle aussi. La plupart des conflits actuels se déroulent à l'intérieur des États, et non plus entre États. Nous sommes confrontés à des situations graves d'absence de démocratie et de violations des droits de l'homme, en particulier des droits des minorités. Dans les cas les plus graves, des États et leurs institutions traditionnelles ont cessé d'exister, comme l'a si bien dit M. Kofi Annan dans sa déclaration liminaire.

Au seuil d'un nouveau millénaire, nous devrions intensifier nos efforts pour éviter de telles situations. Il conviendrait que nous commencions à étudier comment définir des critères et des règles pour prévenir les catastrophes humanitaires ou pour soulager la profonde souffrance d'êtres humains.

La communauté internationale doit trouver des solutions et des réponses à ces défis nouveaux et imprévisibles. Elle se doit d'adopter une attitude volontariste dans le domaine de la prévention des conflits. Différents types d'actions peuvent avoir une incidence bénéfique sur la prévention des conflits. On peut citer le renforcement de la démocratie et le respect des droits de l'homme, ainsi que les progrès réalisés dans le développement économique et social grâce à la bonne gestion des affaires publiques. Le facteur le plus important pour la prévention des conflits réside néanmoins dans l'existence d'une société démocratique

reposant sur des bases solides et garantissant la sécurité humaine au sens le plus large du terme. Les sociétés démocratiques ne se font pas la guerre et sont également stables au plan interne.

Tout homme et toute femme a le droit de jouir de ses droits humains et de ses libertés fondamentales. Les droits de l'homme sont essentiels pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité au niveau international et pour réaliser le développement économique et la justice sociale. L'ONU a un rôle de premier plan à jouer pour favoriser le respect universel des droits de l'homme, qui doivent être intégrés davantage encore à toutes les activités de l'Organisation. La promotion du respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales est également au centre de toutes les actions de l'Union européenne.

Le dixième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant nous rappelle la nécessité de promouvoir les droits des plus vulnérables: les enfants. L'Union européenne se félicite de l'adoption récente de la Convention de l'Organisation internationale du Travail concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants. Tous les États sont appelés à ratifier cette Convention aussi rapidement que possible et à l'appliquer efficacement. La protection des enfants victimes des conflits armés requiert également une attention constante. Il est impératif d'adopter sans délai le protocole facultatif à la Convention concernant la participation des enfants aux conflits armés.

La question de la discrimination à l'égard des femmes préoccupe l'Union européenne. Nous soulignons l'importance des instruments internationaux conçus pour assurer la promotion et la protection des droits humains et des libertés fondamentales de la femme. L'adoption du protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes sera un événement historique de cette session. L'Union européenne invite tous les États à étudier sérieusement la possibilité de ratifier ce protocole.

La traite des êtres humains viole de nombreux droits de l'homme parmi les plus fondamentaux. La plupart des victimes de ces agissements sont des enfants et des femmes. Une action internationale concertée est requise pour lutter contre ce trafic. L'Union européenne appuie les travaux entrepris en vue d'élaborer des normes internationales pour empêcher ces crimes et en punir les auteurs. Il faut également que des mesures soient prises pour venir en aide aux victimes de ce type d'exploitation.

Le racisme est un problème universel. Dès lors, l'élimination de toutes les formes d'intolérance liée à la race incombe à chaque État. Nous voulons également souligner le rôle qui revient à la société civile et aux organisations non gouvernementales dans ce domaine.

L'Union européenne est engagée dans le combat contre la peine de mort. Nous invitons les États qui l'appliquent encore à réduire progressivement la liste des infractions pour lesquelles elle peut être prononcée et nous insistons pour que son application respecte des normes minimales. Dans un premier temps, un moratoire sur les exécutions devrait être établi, l'objectif ultime devant demeurer l'abolition totale de la peine de mort. L'Union européenne mettra l'accent sur ce thème au cours de cette session.

Il ne fait aucun doute qu'un développement durable dans tous les domaines aide à prévenir les crises. À cet égard, nous plaçons l'homme au centre de nos préoccupations.

Dans le domaine du développement durable aussi, le Plan d'action de Buenos Aires fixe un calendrier ambitieux et précis pour les négociations à venir concernant la menace des changements climatiques. Toutefois, d'importantes questions demeurent en souffrance, notamment en ce qui concerne les mécanismes de Kyoto, le renforcement des capacités des pays en développement et le transfert de technologie. Au sein du Forum intergouvernemental sur les forêts, notre objectif commun est de promouvoir une gestion durable des forêts à travers le monde. L'Union européenne constate également la nécessité d'une coordination internationale dans le domaine des mers et des océans.

L'Union européenne a la ferme volonté d'alléger la pauvreté extrême dans les pays en développement. Nous soutenons les efforts entrepris par ces pays pour concrétiser les engagements internationaux dans le domaine du développement durable. Une coopération internationale, ainsi que le principe selon lequel les pays partenaires doivent prendre eux-mêmes les décisions qui les concernent sont nécessaires à la réalisation des objectifs communs.

Une action globale et déterminée est requise pour alléger le poids insoutenable de la dette des pays les plus pauvres. Pour qu'ils puissent sortir définitivement de cette situation, il faut qu'une aide plus rapide et plus approfondie leur soit apportée par le biais de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. L'Union européenne réitère sa volonté de voir aboutir les discussions de haut niveau sur le financement du développement et nous attendons de ce processus qu'il renforce la volonté politique de mettre en

oeuvre les stratégies de développement durable approuvées au niveau international.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires demeure la clef de voûte de la sécurité mondiale. Il est impérieux que les quatre États qui ne l'ont pas encore fait adhèrent au TNP. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un instrument clé dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Alors que nous approchons de la Conférence sur ce Traité, qui est prévue au mois d'octobre, l'Union européenne invite tous les États à signer et à ratifier le Traité.

L'Union européenne se félicite de l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Tandis que la communauté internationale avance vers une élimination complète des mines antipersonnel à travers le monde, nous déplorons avec force l'utilisation récente de ce type d'arme. Nous faisons part de notre préoccupation au vu des souffrances que les mines antipersonnel continuent à infliger aux populations civiles. L'Union européenne continue d'être le principal bailleur de fonds pour les programmes de déminage à travers le monde.

Nous sommes profondément préoccupés par les effets, l'accumulation et la dissémination des armes légères et de petit calibre; nous avons intensifié nos efforts pour trouver une réponse à ce problème. La Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes sous tous ses aspects, devra mettre en place un programme d'action ambitieux pour instaurer une coopération internationale.

Le terrorisme constitue une menace pour la sécurité intérieure et internationale. C'est pourquoi l'Union européenne réitère sa condamnation sans réserve du terrorisme sous toutes ses formes et continuera à soutenir les initiatives visant à le réprimer. Nous invitons tous les pays à signer et à ratifier les conventions internationales relatives à la lutte contre le terrorisme. Nous espérons que les conventions sur la répression du financement du terrorisme et sur les actes de terrorisme nucléaire, qui sont en cours de préparation, pourront être adoptées par l'Assemblée générale d'ici la fin de cette année. L'Union européenne examinera avec attention la proposition faite par l'Égypte et d'autres pays d'approfondir l'idée d'une conférence des Nations Unies sur le terrorisme.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général, le crime suprême serait de manquer l'occasion d'instaurer la paix et de condamner des êtres humains aux affres de la guerre.

Même les meilleurs plans de prévention peuvent échouer et la communauté internationale doit faire face à des conflits armés. Leurs conséquences humaines, environnementales et sociales sont irréparables.

Les opérations de maintien de la paix sont un moyen utilisé de longue date par la communauté internationale pour résoudre des crises. La nature des crises ayant changé, ce moyen ne suffit plus. Les opérations de maintien de la paix ne peuvent répondre à toutes les exigences sans que des efforts supplémentaires soient consentis dans le domaine de la gestion civile des crises. Dans la plupart des crises, les sociétés et leurs structures sont complètement détruites.

La communauté internationale est appelée à l'aide pour réparer et reconstruire. L'aide humanitaire ne suffit pas à elle seule. La reconstruction d'une société requiert la présence de forces de police civile et d'autres représentants de tous les domaines de l'administration civile. Dans la plupart des cas, il est difficile, voire impossible, de trouver les outils adéquats pour faire face à ces conflits multiformes.

L'Union européenne souligne avec force l'importance qu'elle accorde à la gestion civile des crises. Et nous espérons que c'est la voie que nous choisirons le plus souvent pour gérer les crises. Nous allons travailler activement pour développer ce concept. L'Union européenne est en train de renforcer ses capacités en matière de gestion des crises, tout en gardant à l'esprit que la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe en premier lieu à l'ONU et à son Conseil de sécurité.

Les organisations régionales ont un rôle de premier plan à jouer dans le domaine de la sécurité internationale. Leur coopération avec les Nations Unies est essentielle à leur réussite. L'Union européenne remercie le Secrétaire général pour les efforts qu'il consacre au renforcement de cette coopération et l'invite instamment à poursuivre dans cette voie.

La crise au Kosovo est une crise que l'on ne peut résoudre que par des efforts concertés. L'Union européenne appuie la mise en oeuvre intégrale de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Grâce à l'adoption de cette résolution, l'ONU a pu retrouver le rôle qui est le sien. Nous apportons également notre appui aux efforts accomplis par la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour rétablir la paix, la démocratie et la sécurité au Kosovo. Les Nations Unies ont besoin des moyens et de la coopération de tous pour accomplir leur mandat.

Au plus fort de la crise du Kosovo, l'Union européenne a lancé le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. Le but de cette initiative est d'apporter une réponse globale et durable aux questions de la démocratie, des droits de l'homme, de la reconstruction économique et de la sécurité. Nous voudrions bien accueillir la République fédérale de Yougoslavie au sein du Pacte de stabilité et qu'elle puisse y participer et en bénéficier pleinement. Le régime en place de M. Milosevic est responsable de l'isolement actuel, et nous attendons avec impatience que des changements démocratiques interviennent en Serbie. En attendant, nous recherchons les moyens de permettre au Kosovo et à la République du Monténégro de bénéficier des mesures définies par le Pacte.

Au Kosovo, il est urgent de mettre un terme aux souffrances humaines. Nous sommes préoccupés par les violences à l'égard des minorités, qui ont donné lieu au départ d'un grand nombre de Serbes et de Roms du Kosovo. Le rétablissement urgent de l'État de droit revêt une importance capitale.

Le Moyen-Orient continue de revêtir, dans la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne, un caractère hautement prioritaire. Nous sommes particulièrement encouragés de voir que le processus de paix a repris et que les négociations entre les Israéliens et les Palestiniens ont repris. Les négociations sont la seule manière de trouver une solution juste et durable à ce conflit. Nous nous réjouissons de la signature du mémorandum sur l'application des accords de Wye River. L'Union européenne a toujours assuré les différentes parties qu'elle était prête à les aider dans leur quête de la paix.

Il convient maintenant de reprendre les travaux concernant tous les volets du processus de paix. Nous invitons instamment les Gouvernements syrien, libanais et israélien à entamer des discussions directes. Les résolutions du Conseil de sécurité sur cette question constituent une base internationalement acceptée pour la paix.

Il importe également de progresser sur le volet multilatéral. La paix peut et doit être enracinée dans une coopération régionale étroite. Le volet multilatéral ainsi que le processus de Barcelone offrent de nombreuses possibilités à cet égard.

L'Union européenne se réjouit vivement des résultats de la consultation de la population du Timor oriental qui s'est déroulée le 30 août 1999. Il est impératif que l'Indonésie s'engage sans réserve à mettre en oeuvre les accords qu'elle a conclus. Nous sommes résolus à voir le peuple

timorais jouir de l'indépendance pour laquelle il a opté librement. L'Union européenne rend hommage aux Nations Unies pour l'organisation de cette consultation populaire et loue le courage et le travail extraordinaire du personnel de la Mission des Nations Unies au Timor oriental.

Nous condamnons de la manière la plus ferme les atrocités commises au Timor oriental. Le gouvernement indonésien conserve la responsabilité de la préservation de l'ordre public sur le territoire.

Nous soutenons pleinement la résolution 1264 (1999) adoptée par le Conseil de sécurité et nous nous félicitons du déploiement rapide de la force multinationale. Nous nous félicitons aussi de la participation des États asiatiques à cette force. L'ordre, la sécurité et l'État de droit doivent être rétablis immédiatement. L'attitude de l'Union européenne envers l'Indonésie dépendra de la mise en oeuvre des engagements pris par le président de l'Indonésie. Ils doivent être mis en oeuvre sans délai et sans conditions.

Nous avons décidé d'appliquer, pour une durée de quatre mois, un embargo sur les exportations d'équipements militaires et d'équipements susceptibles d'être utilisés pour la répression interne ou le terrorisme. L'UE a également suspendu toute coopération militaire bilatérale avec l'Indonésie.

L'Union européenne souligne l'urgente priorité d'apporter une réponse sans délai à la situation humanitaire, qui est très grave. Nous fournirons une aide humanitaire supplémentaire à ceux qui en ont besoin.

Nous soutenons également l'appel du Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme pour qu'une session extraordinaire de la Commission des droits de l'homme soit convoquée. Nous invitons cette commission à entreprendre une mission d'enquête.

Le processus d'indépendance du Timor oriental doit se poursuivre sans délai, conformément aux accords du 5 mai. Les États membres de l'Union européenne attendent de pouvoir reconnaître le Timor oriental, dès que ce processus sera achevé.

Nous soulignons également notre désir de voir une Indonésie forte, démocratique et unie.

L'Union européenne continue d'appuyer les efforts faits par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en vue d'obtenir un règlement politique et pacifique de la crise chypriote. Nous engageons les deux dirigeants

concernés à accepter de négocier sous les auspices du Secrétaire général.

Le Secrétaire général a déclaré que les Nations Unies n'auront de cesse que l'Afrique tout entière vive en paix. Un tiers de l'Afrique subsaharienne connaît actuellement des conflits armés. L'écrasante majorité des victimes de ces conflits est constituée de civils. L'Union européenne lance un appel insistant aux parties engagées dans ces conflits et dans d'autres pour qu'elles respectent les droits de l'homme et coopèrent avec les organisations humanitaires. Nous continuerons de tout mettre en oeuvre pour apporter une aide aux victimes.

Des mesures concrètes ont été prises pour renforcer les capacités des pays africains à prendre leur destin en mains et à concentrer leurs efforts sur la prévention et le règlement des conflits. L'Union européenne a pu, en coopération étroite avec les Nations Unies, augmenter la capacité des organisations africaines dans les domaines du règlement des conflits et du maintien de la paix.

Un environnement politique stable et démocratique est indispensable au développement durable. L'Union européenne (UE) salue le rapport du Secrétaire général intitulé «Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique» et nous attendons beaucoup des suites concrètes qui lui seront réservées.

Le premier sommet UE-Afrique est prévu pour le mois d'avril 2000. Il s'agit là d'un signal clair d'une coopération rapprochée entre l'Union européenne et les pays africains sur des questions politiques et socioéconomiques diverses, parfois délicates.

L'un des principaux objectifs du traité d'Amsterdam est le renforcement de la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne. À cette fin, nous avons créé de nouvelles unités et de nouveaux instruments pour pouvoir répondre aux défis toujours plus grands dans le domaine de la politique étrangère. Conformément au traité d'Amsterdam, nous améliorerons régulièrement notre capacité dans les domaines de la prévention des conflits et de la gestion des crises. L'UE pourra ainsi mieux contribuer à la paix et à la sécurité internationales, dans le respect des principes de la Charte des Nations Unies.

Pour finir, j'aimerais dire quelques mots sur le prochain millénaire. L'Assemblée du millénaire devrait donner un nouvel élan au processus de renouveau à l'ONU. L'UE souscrit au thème général «Le système des Nations Unies au XXIe siècle» qu'a proposé le Secrétaire général. Du point

de vue de l'UE, l'accent principal devrait être mis sur l'éradication de la pauvreté dans le contexte de la mondialisation.

Alors que la population mondiale est en passe d'atteindre 6 milliards de personnes, dont près d'un quart vit encore dans la pauvreté, l'éradication de la pauvreté représente un problème majeur pour la communauté internationale. C'est un des défis les plus importants qui demeurent en souffrance en cette fin de XXe siècle.

Avec l'avènement du nouveau millénaire, il convient de ne pas méconnaître l'importance accrue de l'apport de la société civile à la recherche de solutions. Il s'agit là d'un des piliers de l'ère nouvelle dans le domaine de la coopération internationale.

La séance est levée à 13 heures.